

N° 62

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 43

Défense.

EXPOSÉ D'ENSEMBLE. — DÉPENSES EN CAPITAL

Rapporteur spécial : M. Jean FRANCOU.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président*, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; MM. René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros .

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 44), 1737 (tome IX), 1738 (tomes I à VI) et in-8° 458.

Sénat : 61 (1983-1984).

Loi de finances. — Défense nationale.

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	3
EXAMEN EN COMMISSION	6
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE. — QUELLE POLITIQUE DE DÉFENSE ?	11
DEUXIEME PARTIE. — QUELS BUDGETS ?	17
CHAPITRE PREMIER. — Budgets et programmation	18
A. — <i>La programmation 1979-1982</i>	18
1. 1979-1982	18
2. 1983	21
3. Le bilan d'exécution de la programmation 1977-1982	21
B. — <i>Le budget de 1984, première annuité de la loi de programmation 1984-1988</i>	29
1. L'innovation : le début de la nouvelle programmation	29
2. La continuité : l'effort de défense est-il poursuivi ?	32
CHAPITRE II. — Budgets et maîtrise des crédits et des coûts	40
A. — <i>La maîtrise des crédits</i>	40
1. Le poids des crédits de rémunérations	40
2. L'ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement	42
B. — <i>La maîtrise des coûts</i>	45
1. La maîtrise des coûts de fonctionnement	45
2. La maîtrise des coûts des matériels d'armement	47
TROISIÈME PARTIE. — LE PROJET DE BUDGET POUR 1984	51
CHAPITRE PREMIER. — <i>L'équilibre des grandes masses budgétaires</i>	51
A. — <i>La répartition des crédits entre le titre III et le titre V</i>	51
B. — <i>La répartition des dépenses par nature</i>	52
CHAPITRE II. — <i>L'orientation selon les grands objectifs</i>	55
A. — <i>Le maintien de la capacité nucléaire</i>	55
B. — <i>L'équilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques</i>	57
C. — <i>Les études générales et les recherches</i>	59
D. — <i>Le maintien du potentiel de l'industrie d'armement</i>	61

CHAPITRE III. — Les dépenses en capital	65
Section commune	65
Section Air	77
Section Terre	92
Section Marine	113
CONCLUSION	125
PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1984. — ART. 44 « DÉPENSES EN CAPITAL DES SERVICES MILITAIRES »	127
ANNEXES	128
ANNEXE 1. — Répartition et évolution des crédits de la section commune	128
ANNEXE 2. — Répartition et évolution des crédits de la section Air	130
ANNEXE 3. — Répartition et évolution des crédits de la section Forces terrestres	131
ANNEXE 4. — Répartition et évolution des crédits de la section Marine	132
ANNEXE 5. — Répartition et évolution des crédits de la section Gendarmerie ..	133

AVANT PROPOS

1. MONTANT DU BUDGET (hors pensions)

(En millions de francs.)

	1983	1984	Pourcentage d'augmentation
Titre III :			
Crédits de paiement	72.292	75.500	4,4
Autorisations de programme	78.443	85.000	8,36
Titres V et VI			
Crédits de paiement	60.930	66.600	9,31
Total crédits de paiement	133.222	142.100	6,66

2. MONTANT ET POURCENTAGE DES TITRES III, V ET VI DANS LE BUDGET DE LA DÉFENSE

	1983		1984	
	En millions de francs	En pourcentage	En millions de francs	En pourcentage
Crédits de paiement :				
Titre III	72.292	54,26	75.500	53,13
Titres V et VI	60.930	45,74	66.600	46,87
Autorisations de programme :				
Titre III	5.612	6,67	5.853,3	6,44
Titres V et VI	78.443	93,33	85.000	93,56

3. IMPORTANCE RELATIVE DE CHACUNE DES SECTIONS AU SEIN DU BUDGET DE LA DÉFENSE EN 1983 ET 1984

(En pourcentage.)

	1983	1984
Section commune	24,33	24,07
Section Terre	26,87	27
Section Marine	17,92	18,27
Section Air	21,47	21,23
Section Gendarmerie	9,41	9,43
	100	100

TITRES V ET VI

	Crédits de paiement			Autorisations de programme		
	1983	1984	Evolution en pourcentage	1983	1984	Evolution en pourcentage
Air	15.470	16.644,8	+ 7,59	20.910	22.247,8	+ 6,4
Terre	14.775,54	16.206,8	+ 9,68	21.025	21.776,8	+ 3,57
Marine	12.299,2	13.876,8	+ 12,82	14.822,2	18.494,8	+ 24,77
Gendarmerie	1.120	1.227,0	+ 9,55	1.245	1.370	+ 10,04
Section commune .	17.265,26	18.644,6	+ 7,98	20.440	21.110,6	+ 3,28
Total	60.930	66.000,0	+ 9,30	78.443	85.000	+ 8,36

4. PART DU BUDGET DE LA DÉFENSE

(En pourcentage.)

	dans le budget de l'Etat	dans le P.I.B.m
1977	17,43	3,57
1978	16,94	3,64
1979	16,80	3,67
1980	16,87	3,77
1981	16,91	3,87
1982	15,58	* 3,90
1983	15,09	3,95
1984	15,15	3,91

* Compte tenu des annulations de crédits intervenues en cours d'année.

Le total du budget de la Défense se monte à 171.021,5 millions de francs en progression de 7,65 % par rapport à 1983. En soustrayant les crédits qui sont venus s'ajouter ces dernières années au budget de la Défense dans sa présentation formelle mais sans augmenter les moyens réels (crédits d'action sociale, crédits de pensions de retraite), ce budget s'établit à 142.100 millions de francs, soit une progression de 6,6 % par rapport au budget correspondant de 1983 (133.222 millions de francs).

La progression du budget de la Défense est donc du même ordre que la progression moyenne des budgets civils (+ 6,5 %).

L'importance relative de chacune des sections et de chacun des titres varie peu de 1983 à 1984. On note toutefois une légère remontée du titre V qui passe de 45,7 % à 46,9 % et un repli corrélatif du titre III.

Le montant du budget correspond exactement à la première annuité de la loi de programmation 1984-1988 qui était calculée sur la base d'une hausse des prix de 6,2 % en 1984. La croissance attendue du P.I.B.m est de 1 %.

La part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat reste pratiquement la même qu'en 1983 ; dans le P.I.B.m, elle diminue légèrement. Ces indications relatives doivent toutefois être complétées par une référence à une valeur fixe ; c'est ainsi qu'en francs constants 1982, le budget de 1984 est, à très peu près, stable par rapport à celui de 1983 (+ 0,06 %) qui lui-même est, selon la même référence, en régression par rapport au budget initial de 1982.

EXAMEN EN COMMISSION

Après avoir rendu hommage aux victimes de l'attentat à l'encontre du personnel militaire engagé à Beyrouth, *M. Jean Francou*, rapporteur spécial, a indiqué les grandes lignes du budget de la Défense qui, en crédits de paiement, connaît une progression sensiblement égale à celle des budgets civils (6,7 % contre 6,5 %), mais en forte décroissance par rapport aux années antérieures (17,6 % en 1982, 8,5 % en 1983).

Il a ensuite procédé à l'examen des crédits du titre V dont l'ajustement moyen (+ 9,31 % en crédits de paiement et + 8,36 % en autorisations de programme) s'effectue au détriment du titre III et entraîne certains retards dans l'équipement des armées : accroissement de la part affectée aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins au détriment des bâtiments de surface, non-respect du rythme d'acquisition d'avions de combat et retard apporté à la construction d'un nouveau char A.M.X.

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial, après s'être associé à l'hommage aux victimes de l'attentat de Beyrouth, a traité de l'évolution des dépenses ordinaires (titre III).

Les crédits du titre III correspondent très exactement à la dotation prévue dans le cadre de la loi de programmation militaire, qui, a rappelé le Rapporteur spécial, n'a pas été votée par la Haute Assemblée. Avec 75,5 millions de francs, ces crédits constituent 53,13 % du total du budget de la Défense, en augmentation de 4,4 % en 1983.

Le Rapporteur spécial a observé que cette progression était inférieure à la hausse prévisible des prix. Dans le cas où cette prévision se réaliserait, 1,6 milliard de francs manquerait pour maintenir le titre III à son niveau de 1983.

Les différentes économies qui doivent résulter de la suppression des effectifs sont loin de compenser l'amputation du pouvoir d'achat du titre III, aggravée par l'introduction du service long qui implique de nouvelles dépenses.

Cette régression ne lui paraît pas permettre un fonctionnement convenable et un entraînement suffisant des forces.

Cette analyse est confirmée par l'analyse des dépenses par nature de crédits, où le poste « carburants » diminue de 9 % en francs courants.

Les Rapporteurs spéciaux ont ensuite donné des indications sur le coût des engagements des troupes françaises au Tchad et au Liban. Ce coût est de un milliard de francs en 1983, soit 10 millions de francs par jour.

A l'issue de ces exposés, *M. Jacques Chaumont*, rapporteur du budget de la Défense à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, a donné des indications sur les conséquences du budget et de la loi de programmation militaire, pour l'armée de Terre. 1984 devrait connaître de profonds changements dans l'organisation matérielle et géographique des différentes armées qui expliquent en partie la réduction des crédits affectés à l'entraînement des forces.

M. René Monory a fait observer que, si les crédits connaissaient une baisse sensible par rapport à 1983, la progression de la dotation du titre V (+ 8,4 % en autorisations de programme, + 9,3 % en crédits de paiement) était relativement privilégiée au regard d'autres budgets. Il a estimé qu'il fallait moins considérer la masse du budget que son utilisation, et que l'analyse devait être complétée par d'autres considérations relatives à l'esprit de défense. Il a, à ce sujet, noté que la France était épargnée par le courant en faveur du pacifisme et que les événements tragiques du Liban n'avaient pas entraîné de démobilisation. Il a enfin demandé aux Rapporteurs spéciaux à quel niveau estimaient-ils souhaitable de porter la dotation du budget de la Défense.

Les Rapporteurs spéciaux ont considéré que, si le niveau du budget devait naturellement prendre en considération les contraintes économiques du moment, le problème principal restait celui de la contradiction entre le discours sur la politique de défense et le budget présenté.

M. Jacques Chaumont a indiqué que le minimum de crédits indispensables pour assurer l'indépendance de la France, notamment dans le domaine nucléaire, était de l'ordre de 4 % du produit intérieur brut (contre 3,92 % actuellement).

M. Maurice Blin, rapporteur général, a observé que ce budget, s'inscrivant dans un climat de rigueur, souffrait moins que d'autres budgets et que le rejet, en son temps, de la loi de programmation militaire ne devait pas conduire à repousser systé-

matiquement les budgets présentés pendant la durée de la programmation. Il a cependant estimé que la baisse des crédits de fonctionnement et surtout les imprécisions concernant le financement des engagements militaires sur les théâtres d'opérations extérieurs suscitaient de sérieuses réserves.

La Commission a alors décidé à la majorité de soumettre les crédits du budget de la Défense, ainsi que les articles rattachés (articles 43 et 44, mesures nouvelles, dépenses ordinaires et dépenses en capital des services militaires), à l'appréciation du Sénat.

INTRODUCTION

Votre Rapporteur, au nom de la commission des Finances, avait, au terme de sa présentation du projet de budget pour 1983, exprimé l'espoir que le vote négatif auquel il concluait conduirait à une révision de la politique pratiquée par le Gouvernement, laquelle ne cessait de s'éloigner de la politique voulue, ou en tout cas déclarée.

Il lui appartient aujourd'hui, de vérifier si cet appel a été entendu et si l'écart s'est ou non comblé.

Il lui appartient de le faire avec non seulement la rigueur et l'objectivité auxquelles il s'est toujours efforcé de s'astreindre mais aussi le marquant, d'emblée, *le contexte particulièrement préoccupant dans lequel s'inscrit le budget en projet.*

L'année 1984 marquera, en effet, la première année d'exécution de la loi de programmation militaire qui doit orienter et engager pour les cinq années à venir notre effort de défense.

Or nous nous acheminons vers cette année alors que nos troupes sont engagées sur des théâtres d'opérations extérieurs et en même temps que les tensions s'accroissent, que les crises s'ouvrent, que les inquiétudes pèsent et que les tourments s'avivent.

Les propos tenus par les plus hautes autorités de l'Etat prennent dès lors une résonance encore plus forte qu'à l'habitude, et tout récemment encore, le Président de la République a tenu, en s'adressant à tous nos concitoyens, à longuement s'exprimer sur notre politique de défense.

Il nous a donc semblé nécessaire, au prix d'une modification de la démarche qui vous était devenue familière, mais que les circonstances nous conduisent ainsi à abandonner, de rappeler d'abord la politique de défense telle qu'elle s'exprime dans les propos officiels — ce sera l'objet de la première partie de ce rapport — puis d'examiner — dans les deux parties suivantes — la réalité telle qu'elle s'exprime dans les chiffres budgétaires.

C'est cette réalité et la constatation de ce qui est au regard de ce qui est dit qui nous conduira à porter une appréciation sur le projet de budget qui vous est soumis.

PREMIÈRE PARTIE

QUELLE POLITIQUE DE DÉFENSE ?

La politique de défense est, bien évidemment, au cœur du débat budgétaire, C'est elle qui doit sous-tendre le budget et lui donner sa signification.

Lors du débat récent à l'Assemblée nationale, au début du mois de novembre, quels ont été les propos du **ministre de la Défense** ?

« Nous devons constater qu'aujourd'hui s'ajoute au déséquilibre des forces conventionnelles, un déséquilibre menaçant dans le domaine nucléaire. 9.800 ogives soviétiques sont en mesure d'atteindre le sol national. »

.....

« Le pacifisme proclamé unilatéralement, l'histoire l'a amplement démontré, c'est l'impasse. Certains pacifismes conduisent à la servitude, laquelle conduit à la guerre. »

.....

« Résister à la lâcheté c'est aussi ce qui nous a conduits à intervenir au Tchad. Nous sommes intervenus conformément à l'accord de coopération de 1976 pour assister, à sa demande, un pays victime manifeste d'une agression extérieure. »

.....

« Au Liban les Français sont présents comme soldats de la paix. »

.....

« J'ai parlé du Tchad et du Liban car ces deux pays de crise nous concernent directement. Mais s'il fallait faire état de tous les conflits existant aujourd'hui dans le monde, la liste serait impressionnante.

« Que de crises, que de guerres, que de conflits, en apparence locaux, mais dont la persistance pour les uns, l'apparition pour les autres sont inquiétants...

« Dans cet environnement international inquiétant, où de vives tensions apparaissent, même en Europe, comment pourrions-nous ne pas être convaincus que la France doit disposer d'une défense forte ? »

.....

« La modernisation de toutes les composantes de nos forces, nucléaires et classiques, est engagée de façon significative, de manière à préserver dans l'immédiat et dans le futur la crédibilité de notre force de dissuasion et de nos forces conventionnelles car, pour nous, la défense est un tout...

« Dans un environnement international inquiétant, la défense est, plus que jamais, une priorité de l'action gouvernementale. »

Pour le ministre des Relations extérieures :

« La paix, c'est rendre la guerre impossible : qui osera dire que la paix sera garantie par le pacifisme ? Méfions-nous de la responsabilité que nous prendrions en baissant la garde... L'idée très bonne du renforcement nécessaire des forces conventionnelles (doctrine Rogers) ne doit pas conduire à créer dans l'opinion l'illusion que la dissuasion peut être trouvée hors du nucléaire. »

(Le 8 juin 1983, devant l'U.E.O.)

et dans la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère qu'il a lue au Sénat le 7 novembre 1983 :

« L'effort d'équipement sera fait en dépit des contraintes scientifiques, humaines, financières que cela comporte. Voilà quelques jours, j'étais à côté de mon collègue de la Défense lorsqu'il a présenté son budget à l'Assemblée nationale. C'est normal : le budget de la Défense relève de notre politique extérieure, arme notre politique extérieure. »

Le Premier ministre, pour sa part, déclarait dès le 14 septembre 1981, devant les auditeurs de l'I.H.E.D.N. :

« Je suis, certes, le Premier ministre du changement mais il y a au moins un point sur lequel la permanence s'impose : les impératifs de la défense...

« La France, bien qu'elle se voit volontairement retirée de l'organisation militaire intégrée, voit dans l'Alliance atlantique non seulement un organisme de sécurité collective, mais surtout une communauté humaine dont elle fait partie.

« La France n'oublie pas les liens qu'elle a tissés outre-mer, particulièrement en Afrique, et dont la solidité se manifeste quelles que soient les péripéties de l'histoire. »

.....

« En dépit des adaptations et de la modernisation permanentes, la dissuasion nucléaire stratégique peut se révéler insuffisante à elle seule ou être tournée.

« Pour éviter ce retournement, aux forces nucléaires stratégiques s'ajoutent des forces classiques valorisées par des armes nucléaires tactiques. »

Devant le même auditoire, une année plus tard, le 20 septembre 1982, M. Mauroy affirmait :

« Le devenir des armées dépend toutefois de l'effort financier consenti par la nation... En dépit des difficultés du moment, l'effort consenti par la France au profit de sa défense doit être maintenu et sera maintenu. »

S'adressant à nouveau aux auditeurs de l'I.H.E.D.N., l'année suivante, c'est-à-dire tout récemment le 20 septembre 1983, le Premier ministre rappelait :

« La France a toujours affirmé sa fidélité aux finalités de l'Alliance atlantique et elle a su le manifester.

« L'effort de modernisation que nous avons engagé est fondé sur la nécessité, impérative, face à l'évolution de la menace, de maintenir la crédibilité de notre dissuasion. »

.....

« La volonté de la France de se doter des instruments nécessaires à la défense a encore été confirmée par l'adoption de la loi de programmation militaire pour les années 1984-1988. »

.....

« L'évolution de la menace et les progrès rapides de la technologie conduisent à doter nos systèmes militaires de moyens de plus en plus automatisés, de dispositifs de détection et de guerre électronique performants, de puissances de calcul croissant de façon exponentielle. »

.....

« Les accords qui nous lient à certains pays africains, la part que nous prenons aux règlements des différends internationaux, confirment à la fois l'indépendance de nos choix et la conscience que nous avons de nos devoirs de solidarité.

« Les Français doivent être informés de toutes ces questions. Ils doivent pouvoir se faire une idée de l'ampleur de la menace... »

Quant au Président de la République, « Chef des armées », ses déclarations, ses discours sont nets :

« J'ai donné des instructions pour que nous adoptions un certain nombre de procédés qui permettent de supporter la comparaison avec qui que ce soit, dès lors qu'il s'agirait de défendre le territoire national et notre indépendance... Nous ne supporterons pas sur le continent européen de pouvoir être un jour exposés à une disproportion tragique des avions, des armes conventionnelles, certes, mais aussi du poids des armes stratégiques. »

(Conférence de presse à l'Elysée, 9 juin 1982.)

« 1983 verra, sur le sol de l'Europe, les deux superpuissances s'arranger ou se surarmer. Je m'en tiens à cette règle d'or : l'équilibre des forces dans le monde et en Europe est la plus sûre invitation à la sagesse... Quoi qu'il en soit, nous ne laisserons à personne le soin d'assurer à notre place notre sécurité et notre indépendance. Aussi, ai-je donné l'ordre, toute politique est un choix, de renforcer nos moyens de dissuasion sur lesquels repose la défense du pays. »

(Message de fin d'année, 31 décembre 1982.)

« Il faut que la guerre demeure impossible et que ceux qui y songeraient en soient dissuadés. L'arme nucléaire, instrument de cette dissuasion, qu'on le souhaite ou qu'on le déplore, demeure la garantie de la paix dès lors qu'existe l'équilibre des forces... Mais le maintien de cet équilibre implique à mes yeux que des régions entières d'Europe occidentale ne soient pas dépourvues de parade, face à des armes nucléaires spécifiquement dirigées contre elles. Qui-conque ferait le pari sur le découplage entre le continent européen et le continent américain mettrait, selon nous, en cause l'équilibre des forces et donc le maintien de la paix. »

(Devant le Bundestag, 20 janvier 1983.)

« Ceux qui s'écartent de cette idée que la France puisse disposer des moyens d'empêcher la guerre, de dissuader la guerre, je crois qu'ils se trompent de route... C'est notre seul moyen de défense, il faut donc le préserver, l'améliorer et le moderniser. »

(A.T.F. 1, le 14 juillet 1983.)

« Les crises précédentes ont été maîtrisées. Celles-ci doivent l'être à leur tour. Seulement, il faut pour cela répondre à un certain nombre de conditions (...). Elles commencent par une condition fondamentale qui est l'équilibre des forces en présence pour que la guerre n'éclate pas. »

.....

« L'Union soviétique n'a pas tellement besoin d'avoir beaucoup de S.S. 20 supplémentaires. Elle regorge d'armes, et tous les objec-

tifs européens peuvent déjà être atteints par elle à l'exception des pays qui disposent d'une force de dissuasion. »

« Nous disposons en Allemagne d'une force d'intervention d'action rapide, qui jouera son rôle dans le cadre d'un conflit. »

« La défense de son pays, cela vaut bien la peine d'abord de beaucoup d'amour — des termes aussi simples que ceux-là, qui font parfois sourire, pas moi, — d'amour de la patrie, de souci de l'effort. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera à notre place. »

(A Antenne 2, le 16 novembre 1983.)

Comment ne pas souscrire à de tels propos :

— dès lors qu'ils insistent sur *le poids des menaces* qui pèsent sur la paix, sur notre indépendance et sur nos intérêts les plus vitaux,

— dès lors qu'ils soulignent la permanence des impératifs de défense et la nécessité de la *continuité de notre effort* destiné à assurer le maintien de notre capacité nucléaire, l'équilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques et la prise en compte des progrès scientifiques et techniques dans le domaine des armements,

— dès lors qu'ils se prononcent pour *un rééquilibrage* des forces nucléaires intermédiaires,

— dès lors qu'ils situent notre *solidarité* au sein de l'Alliance atlantique et qu'ils affirment la pérennité de nos liens avec l'outre-mer et notamment avec l'Afrique ?

Mais comment aussi ne pas voir que ces propos n'ont de sens qu'autant qu'ils se traduisent dans les faits, qu'ils ne sont crédibles qu'autant que les moyens et au premier chef les moyens financiers sont rendus adéquats à la politique ainsi décrite ?

Si le discours tenu actuellement sur la politique de défense s'inscrit dans la durée et la continuité, c'est également dans la durée et la continuité que nous rechercherons sa projection dans la réalité, dans son expression la plus mesurable et la plus tangible : celle des budgets, en remontant, bien entendu, et l'on voudra bien voir là, nous l'espérons, le souci d'objectivité qui nous anime, au-delà de l'année 1981.

DEUXIÈME PARTIE

QUELS BUDGETS ?

La programmation militaire définit, en fonction des orientations de la politique de défense, et dans une forme quantifiée (crédits, matériels), l'effort consacré au service de cette politique. Les budgets apparaissent, dans cette perspective comme devant réaliser, année après année, l'effort ainsi défini.

Qu'en a-t-il été depuis 1979, point de départ de la précédente loi de programmation et jusqu'en 1984, qui marque le commencement d'une nouvelle programmation ?

CHAPITRE PREMIER

BUDGETS ET PROGRAMMATION

A. -- LA PROGRAMMATION 1979-1982

1. 1979-1982.

La loi de programmation avait prévu une certaine évolution des crédits de paiement affectés aux différentes sections du budget de la Défense, et par conséquent pour l'ensemble de ce budget, compte tenu d'une évolution prévisionnelle des conditions économiques.

Le tableau ci-dessous fait la comparaison entre les montants prévus (1) et les crédits effectivement accordés (2) :

(En millions de francs courants.)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982
<i>Section commune.</i>						
1	11.670	13.145	14.795	16.470	18.495	20.570
2	11.769,6	14.178,6	15.828,8	18.223	20.393,4	24.396,4
<i>Armée de Terre.</i>						
1	18.400	21.080	24.025	27.280	30.975	35.170
2	18.210,9	20.888,3	23.878,5	27.178,5	31.797,7	37.052,9
<i>Marine.</i>						
1	9.780	11.355	13.200	15.450	17.975	20.955
2	10.249,8	11.796,2	13.597,1	15.821,3	19.178,1	23.019,3
<i>Armée de l'Air.</i>						
1	12.225	14.150	16.490	19.405	22.670	26.880
2	12.122,9	14.035,1	16.187,9	18.981,8	22.809,5	26.861,2
<i>Gendarmerie.</i>						
1	5.925	6.730	7.645	8.655	9.875	11.000
2	6.059	6.755,8	7.618,5	8.397,2	9.764,6	11.525,2
<i>Total.</i>						
Crédits prévus par la loi de programmation	58.000	66.460	76.155	87.260	99.990	114.575
Crédits effectivement attribués par les lois de finances initiales en structure de programmation	58.412,2	67.654	77.110,8	88.601,8	104.443,3	122.855

On constate que les crédits accordés sont légèrement supérieurs aux prévisions de la loi. Mais, bien entendu, l'érosion monétaire a été plus forte que prévu.

Le calcul fait en 1982 montrait qu'il aurait fallu pour cet exercice entre 135 et 140 milliards de francs pour être en pleine conformité avec les objectifs et que la « perte de pouvoir d'achat des armées » était donc évaluée de 15 à 18 milliards de francs pour cette seule année.

En outre, en 1982, des annulations de crédits sont venues encore accroître cette amputation en termes réels.

A la suite d'une décision du Premier ministre, un premier blocage de crédits a eu lieu au début 1982 portant sur le quart des autorisations de programme et le quart des crédits de paiement, mesures nouvelles titre V ; cela représentait :

- 18 milliards d'autorisations de programme.
- 4,6 milliards de crédits de paiement.

— Fin juillet 1982, le Premier ministre a débloqué :

- 4,6 milliards d'autorisations de programme.
- 1,2 milliard de crédits de paiement.

— La presque totalité du solde soit :

- 13,4 milliards d'autorisations de programme.
- 3,5 milliards de crédits de paiement.

a été annulée par arrêté du 18 octobre 1982.

Ainsi, le budget de la Défense aura été amputé en 1982 de 18,6 % des autorisations de programme et de 5,8 % des crédits de paiement du titre V.

La répartition par secteur est la suivante (titre V).

Budget 1982 Sections	A.P.			C.P.		
	B. voté	Blocages	Reste	B. voté	Blocages	Reste
Commune	18.380	2.669	15.711	16.096	1.788	14.308
Air	19.797	4.925	14.872	13.948	64	13.884
Terre	19.484	3.713	15.771	13.719	679	13.040
Marine	13.488	1.848	11.640	11.489	593	10.896
Gendarmerie	1.149	287	862	1.050	128	922
Total	72.298	13.442	58.856	56.302	3.252	53.050

Pour mémoire : 79 millions de francs bloqués au titre III (chapitre 34-31 Marine) n'ont finalement pas été annulés par l'arrêté du 18 octobre 1982.

Etant donné la date de la décision d'annulation, on peut considérer qu'il s'agit en fait d'une amputation pour le même montant sur les autorisations de programme et les crédits de paiement disponibles au début de 1983.

2. 1983.

La loi de programmation s'achevait en 1982.

Le Gouvernement a toutefois entendu disposer d'une année supplémentaire pour rattraper les retards de certains programmes en partie dus à des aléas techniques.

Mais ces retards n'ont pas été comblés étant donné l'amputation des crédits du budget initial de 1982 qui, étant donné la date à laquelle la décision d'amputation est intervenue, obérait dès le départ le budget de 1983.

Le montant global de ce budget étant de 133.222 millions de francs était en progression de 8,4 % par rapport à 1982. Pour ce qui concerne plus particulièrement le titre V, la progression était de 8,5 % pour les autorisations de programme, de 8,22 % pour les crédits de paiement. Tous ces pourcentages sont inférieurs à celui de la hausse des prix qui dépassera très probablement 9 % à la fin de cette année.

Dans certains domaines, des lacunes peuvent gravement compromettre notre capacité de défense dans les prochaines années, ou les prochaines décennies. C'est le cas, notamment de la diminution importante, en francs constants, des crédits attribués aux autres études du C.E.A., ou des crédits d'études de la section Air, de la diminution, en valeur nominale, de la dotation consacrée aux forces navales autres que la force océanique stratégique, de la suspension de l'étude du projet de satellite militaire de reconnaissance optique, au report ou au retard des programmes Atlantique n° 2, Mirage 2000 ou détection aéroportée à basse altitude.

3. Le bilan d'exécution de la programmation 1977-1982.

1. LE PROGRAMME NUCLÉAIRE

Les objectifs contenus dans la loi de programmation étaient les suivants :

— nombre de S.N.L.E. porté de 3 à 5 ; étude d'une nouvelle génération de S.N.L.E. ;

— construction de nouveaux missiles à ogives multiples et à portée accrue ;

— remplacement des missiles S 2 du plateau d'Albion par des missiles S 3 ;

— poursuite de la mise en service de l'armement nucléaire tactique : mise sur pied d'un cinquième régiment « Pluton », l'armement nucléaire tactique de l'armée de l'Air et de l'aviation embarquée devant être complété et amélioré.

Les réalisations ont été :

— la mise sur cale (août 1980) et le lancement (juillet 1982) du sixième S.N.L.E. « *L'Inflexible* » ;

— le démarrage du programme M 4 (essais et développement) ;

— les deux unités de missiles S 3, opérationnelles depuis 1983 ;

— les cinq régiments « Pluton », opérationnels depuis 1978 ;

— deux escadrons de Mirage III E et trois escadrons de Jaguar avaient, en 1983, la capacité de mise en œuvre de l'A.N.T. ;

— les deux porte-avions avaient reçu en 1983 les modifications nécessaires à la mise en œuvre de l'A.N.T., la flottille de Super Etendard 11 F étant, à la même date, opérationnelle dans le domaine de l'armement nucléaire.

On peut dire que l'effort constamment maintenu sur les programmes nucléaires tout au long de la programmation a permis d'arriver en 1983 à un maintien de notre capacité nucléaire compte tenu des évolutions technologiques.

2. LES PROGRAMMES CLASSIQUES

L'état des livraisons et des commandes figure dans les tableaux ci-dessous :

SECTION AIR - COMMANDES

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977-1982	Objectifs réalisés ou en projet pour la période de 1977-1982		Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs finis dans le cadre du budget pour 1983	Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
Jaguar	0	0	0	»	»	0	»	»
Mirage F.1	109	130	130	119	119	0	119	119
Mirage 2000	127	73	48	57	38	30	81	61
Alphajet	144	119	119	82	82	0	82	82
Avion-école Epsilon	60	60	60	100	100	30	150	150
Hélicoptère nouv.	50	12	8	24	16	6	36	28
Crotale	5	13	13	260	260	0	260	260
Batteries antiaériennes de 20 mm	152	272	256	179	168	35	210	191
Engins air-air	1.770	1.050	1.050	59	59	200	70	70

SECTION AIR - LIVRAISONS

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977-1982	Objectifs réalisés ou en projet pour la période de 1977-1982		Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs finis dans le cadre du budget pour 1983	Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
Jaguar	84	84	84	100	100	0	100	100
Mirage F.1	127	105	101	85	82	23	104	101
Mirage 2000	10	0	0	»	»	8	80	80
Alphajet	142	130	130	91	91	23	108	108
Avion-école Epsilon	0	0	0	»	»	3	»	»
Hélicoptère nouv.	0	0	0	»	»	1	»	»
Crotale	15	21	22	140	146	2	153	160
Batteries antiaériennes de 20 mm	48	160	160	333	333	56	450	450
Engins air-air	1.150	1.619	1.639	141	142	55	146	147

SECTION TERRE - COMMANDES

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977-1982	Objectifs réalisés ou en projet pour la période de 1977-1982		Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs fixés dans le cadre du budget pour 1983	Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
AMX 30	320	284	278	89	87	0	89	87
AMX 10 RC	330	267	220	81	67	44	94	80
155 AUF I	196	144	118	76	62	26	89	76
155 tracté	100	0	0	»	»	0	»	»
Roland	133	113	113	85	85	18	98	98
SA 341/342	128	109	109	85	85	19	100	100
AMX 10 P/PC	450	387	332	86	74	43	95	83
Famas (AIM 5,56)	236.000	232.000	232.000	98	98	20.000	107	107
Hot	192	214	214	111	111	0	111	111
Véhic. tact.	18.200	9.002	8.274	49	45	3.000	66	62
V.A.B.	1.830	1.727	1.677	94	92	225	107	104
Rita	73 %	82 %	79 %	112	108	7 %	122	118
Milan	692	700	700	101	101	40	107	107
Mortier 120 R	240	235	235	98	98	35	112	112

SECTION TERRE - LIVRAISONS

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977-1982	Objectifs réalisés ou en projet pour la période de 1977-1982		Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs fixés dans le cadre du budget pour 1983	Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
AMX 30	207	197	178	95	86	39	114	105
AMX 10 RC	190	130	129	68	68	60	100	99
155 AUF I	110	20	15	18	14	36	51	46
155 tracté	20	0	0	»	»	0	»	»
Roland	110	87	83	79	75	30	106	103
SA 341/342	109	106	106	97	97	22	117	117
AMX 10 P/PC	512	449	432	88	84	104	108	105
Famas (AIM 5,56)	148.000	106.800	110.800	72	75	44.000	102	104
Hot	167	122	122	73	73	6	77	77
Véhic. tact.	10.100	5.470	5.470	54	54	1.700	71	71
V.A.B.	1.732	1.441	1.441	83 %	83 %	533	114 %	114 %
Rita	51 %	35 %	35 %	68 %	68 %	15 %	98 %	98 %
Milan	930	960	960	103	103	140	118	118
Mortier 120 R	158	180	180	114	114	50	145	145

SECTION MARINE - COMMANDES

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977-1982	Objectifs réalisés ou en projet pour la période de 1977-1982		Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs fixés dans le cadre du budget pour 1983	Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
Porte-aéronefs PA 88	1	0	0	»	»	1	100	100
Corvettes ASM	3	5	5	167	167	0	167	167
Corvettes AA	3	2	2	67	67	2	133	133
Aviso A 69.....	0	4	4	»	»	0	»	»
SNA 72	4	4	4	100	100	0	100	160
B.A.M.	12	9	9	75	75	0	75	75
Patrouilleurs	6	4	4	67	67	0	67	67
Ravitailleurs	1	2	2	200	200	0	200	200
Torpilles	230	278	214	121	93	10	125	97
Masurca	28	18	18	64	64	0	64	64
Super Etendard	44	35	35	79	79	0	79	79
WG 13	14	14	14	100	100	0	100	100
Batral	2	2	2	100	100	0	100	100

SECTION MARINE - LIVRAISONS

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977-1982	Objectifs réalisés ou en projet pour la période de 1977-1982		Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs fixés dans le cadre du budget pour 1983	Pourcentage de réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
Porte-aéronefs	0	0	0	»	»	0	»	»
Corvettes ASM	4	3	3	75	75	1	100	100
Corvettes AA	0	0	0	»	»	0	»	»
Aviso A 69.....	11	12	12	109	109	1	118	118
SNA 72	1	1	0	100	»	1	200	100
B.A.M.	3	3	0	100	»	2	167	167
Patrouilleurs	1	1	1	100	100	0	100	100
Ravitailleurs	1	3	3	300	300	0	300	300
Torpilles	250	141	141	56	56	49	76	76
Masurca	126	101	101	80	80	12	90	90
Super Etendard	80	69	69	86	86	2	89	89
WG 13	40	26	26	65	65	11	92	92
Batral	0	0	0	»	»	2	»	»

Ces tableaux font apparaître :

1) *Pour l'armée de l'Air.*

Livraisons.

- Les livraisons réalisent les objectifs pour les Mirage F 1, les Jaguar et l'Aphajet, les dépassent pour la défense antiaérienne (batteries de Crotale, bitubes 20 mm) et pour les engins air-air.

- Les livraisons sont inférieures aux objectifs pour le Mirage 2000 (8 au lieu de 10).

Commandes.

Leur niveau est très préoccupant puisqu'elles accroissent les retards du programme Mirage 2000 (78 commandés au lieu de 127 prévus), retardent le programme Alphajet (119 au lieu de 144), et encore plus le programme d'hélicoptères nouveaux (14 commandés au lieu de 50 prévus) ; la commande de 130 Mirage F 1 (au lieu de 109 prévus) ne peut compenser ces retards ni en termes numériques ni, surtout, en termes de capacité opérationnelle.

2) *Pour l'armée de Terre.*

Livraisons.

Les livraisons d'engins blindés (VAB-AMX), d'armement individuel (Famas), d'armement de couverture antiaérienne (Roland), d'équipements de transmission (Rita) sont dans l'ensemble au niveau des objectifs.

Pour les armements antichars les livraisons traduisent une distorsion marquée (1.100 « Milan » au lieu de 930 prévus ; 128 postes de tir H.O.T., au lieu de 167).

Quant à l'artillerie, elle subit des retards importants : 51 canons de 155 à grande cadence de tir (AUF 1) ont été livrés au lieu de 110, aucun canon de 155 tracté n'ayant été livré alors que les objectifs étaient de 20.

Commandes.

- Les commandes se situent au-dessous des objectifs pour les mortiers de 120 mm, les postes de tir H.O.T., les « Milan », les « Famas », les véhicules de l'avant blindé, le R.I.T.A. ;

- Les commandes seront conformes aux prévisions pour les hélicoptères SA 341 et, à peu près, pour les « Roland » ;

- Les commandes d'engins blindés (AMX 30, AMX PPC, AMX 10 RC) s'établissent, en revanche, à 85 % des objectifs, celles d'artillerie à 0 % pour les pièces de 155 tractées et à 75 % pour les pièces de 135 à grande cadence de tir (AUF 1), celles des véhicules tactiques à roues à un peu plus de 60 %.

3) Pour la Marine.

Livraisons.

- Elles sont dans l'ensemble conformes voire supérieures aux prévisions pour les bâtiments.

- Elles sont inférieures aux objectifs pour les aéronefs (71 Super Etendard au lieu de 80, 37 hélicoptères W.G. 13 au lieu de 40) et pour les armes (113 Masurca au lieu de 126, 190 torpilles au lieu de 250).

Commandes.

- Elles répondent ou dépassent même les objectifs pour les bâtiments de surface ou submersibles, sauf pour ce qui concerne les bâtiments de fort tonnage (bâtiments antimines, Patra et P 400).

- Pour les aéronefs les 14 hélicoptères W.G. 13 prévus sont commandés mais seulement 35 Super Etendard au lieu de 44.

- Pour les armements les commandes sont légèrement inférieures aux prévisions pour les torpilles, nettement inférieures pour les engins Masurca.



Outre ces constatations, on doit noter, s'agissant de l'exécution de la programmation 1977-1982, que les retards dans les livraisons ne sont pas d'une manière générale compensés par les commandes en hausse ; celles-ci, au contraire, accroissent le retard de programmes importants comme l'indique le tableau ci-dessous :

SITUATION FIN 1983

	Livraisons		Commandes	
	Réalisées	Pourcentage par rapport aux objectifs	Réalisées	Pourcentage par rapport aux objectifs
<i>Armée de l'Air.</i>				
Mirage 2000	8	80	78	61,4
<i>Armée de Terre.</i>				
155 AUF 1	51	46	144	75,7
155 tracté	0	0	0	0
<i>Marine.</i>				
Super Etendard	71	88,7	35	79,5
Torpilles	190	76	224	97,3
Masurca	113	89,6	18	64,2

On retrouve sur ce tableau les programmes qui ont fait l'objet d'annulations en 1982 : 155 AUF 1 (G.C.T.), Mirage 2000, torpilles.

*
**

On peut donc dire que le budget de 1983, s'il parvient finalement au terme des commandes prévues dans la plupart des domaines, consacre aussi les retards dans l'exécution de la programmation, tout en ne parvenant pas à compenser les annulations faites en 1982.

**B. — LE BUDGET DE 1984. — PREMIÈRE ANNUITÉ
DE LA LOI DE PROGRAMMATION 1984-1988**

1. L'innovation : le début de la nouvelle programmation.

Le montant global du projet de budget pour 1984 correspond exactement à la première tranche annuelle de la loi de programmation militaire.

Le budget appelle donc, tout d'abord, les réserves qu'appelle la programmation elle-même et qui ont été exposées à l'occasion de l'examen du projet de loi portant approbation de la programmation militaire, notamment par vos rapporteurs de la commission des Finances (1).

Elles ne seront pas reprises ici. On rappellera simplement :

— que la programmation 1984-1988 est frappée, au départ, de lourdes hypothèques (annulations et retards des années précédentes, à-coups dans les commandes, crédits déséquilibrés voire insuffisants) ;

— qu'elle repose sur des hypothèses d'évolution peu réalistes.

On rappelle que pour apprécier correctement les prévisions de la programmation militaire, des projections de l'économie française à un horizon de cinq ans ont été faites, dans notre rapport sur la programmation, à l'aide du modèle de projection à moyen terme D.M.S. (Dynamique multisectoriel). Divers scénarios avaient été établis pour tenir compte de différents types d'environnement international — maussade ou dynamique — et de diverses hypothèses de politique économique notamment pour ce qui concerne la réduction de la durée du travail et la politique salariale.

Il ressortait de ces scénarios que les montants globaux des crédits prévus par la loi de programmation sont assez nettement inférieurs aux besoins.

Dans l'hypothèse la plus favorable l'écart est, pour 1984, de plusieurs milliards de francs.

Encore convient-il de rappeler que le déroulement de la programmation est tel que l'effort financier porte surtout sur les années 1986 et suivantes.

(1) Avis n° 375 annexé au procès-verbal de la séance du 8 juin 1983.

Depuis lors, l'examen de la situation économique ne conduit pas à des prévisions plus optimistes. Comme l'indique le rapport général présenté au nom de la commission des Finances du Sénat sur le budget de 1984 et son contexte économique et financier, l'ensemble du budget pour 1984 a été établi sur des bases extrêmement fragiles dues notamment à une surestimation de la capacité française de profiter de la reprise internationale ; la progression escomptée des investissements productifs est douteuse, les évolutions en matière de salaires et de prix peu convaincantes.

En outre, pour ce qui concerne plus particulièrement le budget de la Défense, l'évolution des prix doit tenir compte de données spécifiques qui seront examinées dans le cours du présent rapport.

On doit, enfin, relever trois distorsions entre la loi de programmation et le projet de budget pour 1984 :

1. Le budget doit couvrir la totalité des dépenses des Armées. Or la loi de programmation ne prend pas en compte les dépenses exceptionnelles entraînées par les opérations extérieures. Leur surcoût a été estimé pour 1984 à plus d'un milliard de francs. Leur montant sur une année pleine est, bien entendu, supérieur à ce chiffre.

2. La programmation a été construite sur une hypothèse de hausse des prix de 6,2 %. Les prévisions associées au budget pour 1984 sont de 6,6 %. La progression en termes réels du budget de la Défense n'est donc que de 0,06 % alors quelle était selon la programmation de 0,4 %. Plus de 500 millions de francs disparaissent dans ce réajustement.

On rappelle sur ce point que pour l'ensemble de la période couverte par la programmation l'accroissement prévu en volume est de 2,1% par an en moyenne.

3. La répartition des crédits entre les différentes sections n'est pas celle prévue par la loi de programmation.

**COMPARAISON DES CRÉDITS PAR SECTION
ENTRE LA LOI DE PROGRAMMATION ET LE PROJET DE BUDGET POUR 1984**

(En milliards de francs.)

	1983 (1)	1984 (2)	1984-1983 (pourcentage)	1984 (1)	1984-1983 (pourcentage)	Budget 1984 et programmation (différence en points)
Section commune	32,38	34,49	6,5	34,2	5,6	— 0,9
Section Air	28,61	30,35	6,1	30,17	5,4	— 0,7
Section Terre	35,8	37,89	5,8	38,37	7,2	+ 1,4
Section Marine	23,88	26,10	9,3	25,97	6,7	— 0,6
Section Gendarmerie	12,53	13,27	5,9	13,39	6,8	+ 0,9
Total	133,2	142,1	6,7	142,1	6,7	»

(1) Budget.

(2) Programmation.

Ces mouvements sont dus à une redistribution de la masse salariale entre la section commune et les autres sections d'une part, à un prélèvement d'environ 100 millions de francs des crédits d'équipement sur les sections Air et Marine au profit de la section Terre destiné à pallier ou au moins à atténuer les risques d'insuffisance de trésorerie qui apparaissent dans la gestion des crédits de ladite section.

Conforme à la loi de programmation quant à son montant total, le projet de budget pour 1984 ne prend donc pas en compte les dépenses exceptionnelles provoquées par les opérations extérieures qui devront donc être couvertes, si elles se prolongent, par un apport supplémentaire de crédits.

Par ailleurs, la redistribution des crédits entre les sections met en relief les problèmes de trésorerie qui risquent de se poser dans la réalisation de certains programmes.

Enfin, la révision en hausse de l'évolution des prix en 1984 ramène, en l'état actuel des prévisions, l'accroissement en termes réels des crédits pour 1984 de 0,4 % à moins de 0,1 %, ce qui pourrait compromettre d'emblée l'objectif de la loi de programmation : croissance en volume des crédits de la Défense de 2 % en moyenne pour la période 1984-1988.

2. La continuité : l'effort de défense est-il poursuivi ?

L'effort de défense est, en général, mesuré par référence à certaines grandeurs jugées significatives : budget précédent, budget de l'Etat, produit intérieur brut, comparaisons internationales.

Ces références sont intéressantes dans la mesure où elles permettent une appréciation d'ensemble et sont révélatrices d'une tendance ; nous noterons, chemin faisant, les commentaires qu'elles appellent.

1. L'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT AU BUDGET INITIAL DE 1983

Le total des crédits de paiement figurant au projet de budget de la Défense pour 1984 est de 171.021 millions de francs.

Mais afin de permettre une comparaison, comme on l'avait fait lors de l'examen des budgets des années précédentes, il convient de corriger ces chiffres de certaines sommes qui sont venues, au fil des ans, s'ajouter au budget de la Défense dans sa présentation formelle, sans modifier les attributions ni augmenter les moyens réels du département.

Cet exercice conduit à déduire du projet de budget pour 1984 :

	En millions de francs
La participation de l'Etat aux charges du fonds spécial des ouvriers	3.298,1
La participation aux charges des pensions civiles et militaires	25.604,9
Certains crédits d'œuvre sociales (réévaluation, art. 10 à 60 du chapitre 33-92, section commune)	18
Soit au total	<u>28.921</u>

C'est en définitive, un total de 142.100 millions de francs qui sera retenu comme montant du projet de budget de la Défense pour 1983 en crédits de paiement.

C'est, en effet, ce montant de 142,1 milliards de francs qui correspond à la définition habituelle de la « structure de programmation » du budget retenue dans la plupart des commentaires.

On rappelle, par ailleurs, que depuis 1981, les provisions pour revalorisation des rémunérations figurent intégralement au budget de la Défense.

Depuis 1982 ces provisions diminuent continuellement.

1982 : 1.817 millions de francs.

1983 : 527 millions de francs.

1984 : 433 millions de francs.

On relève les évolutions suivantes pour les crédits de paiement :

Budget de la Défense pour :	Montant total	Hors pensions (H.P.)
1983	158.865	133.222
1984	171.021	142.100
Taux d'accroissement 1984/1983	7,65	6,66
1983/1982	10,07	8,5

On constate donc un net ralentissement de l'accroissement relatif par rapport au budget précédent.

Le pouvoir d'achat des armées devrait, au mieux, être maintenu, l'augmentation des crédits militaires (+ 6,66 %) est, en effet, pratiquement du même ordre de grandeur que la hausse prévue des prix (+ 6,6 %).

2. PLACE DU BUDGET DE LA DÉFENSE POUR 1984 DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution hors pensions de la part du budget de la Défense dans le budget général (crédits initiaux et crédits définitifs).

Années	Budget Défense Budget Etat (1)
1959	27,97
1960	28,24
1961	26,33
1962	24,33
1963	23,93
1964	22,56
1965	26,34
1966	21,17
1967	19,61
1968	19,06
1969	17,73
1970	17,27
1971	17,80
1972	17,39
1973	17,43
1974	16,86
1975	16,08
1976	16,72
1977	16,14
1978	16,51
1979	16,36
1980	15,92
1981	15,52
1982	15,00
1983	15,09
1984	15,15

(1) Crédits définitifs jusqu'en 1982.
Initiaux pour 1983 et 1984.

La tendance très régulière, à long terme, est la décroissance du budget militaire en valeur relative, depuis la fin des « événements » d'Algérie.

Mais cette décroissance d'ensemble se compose de plusieurs phases différentes : diminution rapide de 1962 à 1969, de 25 % à 17 %, puis stabilisation autour de 17 % de 1969 à 1981, et nouvelle décroissance en 1982 (surtout si l'on tient compte de l'annulation de crédits décidée en octobre 1982), sur la base du budget initial et en 1983, l'année 1984, semblant marquer, à première vue une légère remontée.

Un jugement nuancé doit être porté sur ces chiffres :

a) La décroissance à long terme paraît être imputable à la forte croissance du budget général davantage qu'à l'évolution propre du budget de la Défense.

Cette affirmation paraît justifiée si l'on considère le budget en francs constants : (crédits initiaux).

Année	En millions en francs courants	Evolution annuelle en pourcentage	En millions en francs constants 1977	Evolution annuelle en pourcentage
1977	58.412,2	»	58.412	»
1978	67.654,0	+ 15,82	61.616	+ 5,49
1979	77.110,8	+ 13,98	63.612	+ 3,24
1980	88.601,8	+ 14,90	65.670	+ 3,24
1981	104.443,3	+ 17,88	69.430	+ 5,73
1982	122.855,0	+ 17,63	72.920	+ 5,03
1983	133.222,0	+ 8,40	72.875	— 0,06
1984 (*)	142.100	+ 6,6	72.920	+ 0,06

(*) Prévisions.

On voit que le budget croît régulièrement en francs constants, de 1977 à 1982, bien que sa part dans le budget de l'Etat soit passée de 16,14 % à 15 % (hors pensions).

Une telle évolution traduit l'extension régulière de l'intervention de l'Etat dans l'économie de la nation, sur laquelle chacun peut porter une appréciation conforme à sa sensibilité.

On ne doit pas, semble-t-il, en tirer de conclusion sur la priorité relative de la fonction défense par rapport aux autres services publics.

b) En revanche, l'évolution des exercices 1982 et 1983 correspond à un véritable « décrochage » :

L'ensemble du budget augmentait en 1982 de 25 %, celui de la Défense de 17 % seulement. Pour 1983, les chiffres respectifs sont de 11,7 % et 8,5 %.

c) Pour 1984, la situation apparaît à première vue différente.

La part du budget de la Défense, dans le budget de l'Etat amorce une très légère remontée puisqu'elle passe de 15,09 % à 15,15 %.

Parallèlement, le budget de l'Etat augmente de 6,3 % alors que celui de la Défense augmente de 6,6 %.

Mais il convient d'introduire dans ces comparaisons des éléments comparables. Or, en 1984, un certain nombre de crédits qui figuraient au budget de 1983 ont été extraits du budget général de l'Etat. C'est le cas notamment :

— du financement de la filière électronique (2.100 millions de francs en 1983) mis à la charge du budget annexe des P.T.T. ;

— du financement du « surcoût » du contrat de fourniture de gaz algérien transféré à la charge de l'E.D.F.-G.D.F. (1.400 millions de francs en 1983) ;

— de la bonification d'intérêt dans le secteur du logement supportée désormais par la Caisse des dépôts (7.400 millions de francs en 1983).

La comparaison du budget 1983 et du budget 1984, à termes égaux, donne ainsi, en réaltié, un pourcentage représentatif de la part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat, en décroissance d'environ 0,1 %.

Si l'on pousse la comparaison en distinguant dépenses de fonctionnement d'une part, d'équipement d'autre part, celle-ci s'établit comme suit :

(En milliards de francs.)

	1983	1984	Pourcentage 1984/1983
Budget de la Défense	133,2	142,1	+ 6,7
dont :			
— Crédits de fonctionnement	72,3	75,5	+ 4,4
— Crédits d'équipement	60,9	66,6	+ 9,3
Budget de l'Etat	882,4	937,8	+ 6,3
dont :			
— Crédits de fonctionnement	615,7	647	+ 5,2
— Crédits d'équipement	75,3	78,9	+ 3,6

Le taux de progression est donc légèrement plus élevé pour la Défense que pour le budget de l'Etat ; il est moins élevé pour les crédits de fonctionnement (+ 4,4 % et 5,2 %) mais nettement plus élevé pour les crédits d'équipement (+ 9,3 % et 3,6 %).

Mais si l'on tient compte du transfert du financement de la filière électronique, la progression des crédits d'équipements « civils » est de + 8,5 % (75,3 milliards en 1983, 81,7 milliards en 1984), l'écart avec les crédits d'équipement militaires étant dès lors beaucoup moins accusé (+ 0,8 %) et ne se réalisait qu'au prix d'une forte compression des dépenses de fonctionnement des Armées.

La comparaison avec les autres départements ministériels confirme les constatations faites pour 1982 et 1983. Le montant du budget de l'Education nationale représentait en 1983 98,2 % de celui du budget de la Défense, en 1984 plus de 99 %. Il progresse de 8,4 %, celui des Transports de 9,5 %, celui de la Culture de plus de 15 %, celui de la Recherche de 11,4 %.

La modification des priorités déjà constatée en 1981 et 1983 est donc confirmée pour 1984.

3. BUDGET DE LA DÉFENSE ET PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

On sait que l'accroissement de l'effort décidé par la loi de programmation 1977-1982 avait d'abord été mesuré par référence au total du budget de l'Etat, l'objectif étant d'atteindre 20 % de ce budget en fin de période. Cette référence a été abandonnée en 1979. Le Gouvernement a, en effet, considéré qu'elle cessait d'être significative, pour ce qui concerne la progression de l'effort dans le temps, à la suite de la forte augmentation des crédits destinés à la lutte contre le sous-emploi ainsi que des charges de la dette publique. Il a donc proposé de rapporter le budget de la Défense au montant prévisionnel du produit intérieur brut marchand estimé dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances.

Cette référence a été abandonnée par la nouvelle loi de programmation qui, à partir d'une enveloppe de 705 milliards de francs pour 1983, a fixé un montant global de crédits en fonction d'une dérive estimée des prix durant la période couverte par la programmation.

Quoi qu'il en soit, la référence au produit intérieur brut (1) constitue un élément d'appréciation parmi d'autres de l'effort de défense. Il permet en outre la comparaison avec l'effort de défense d'autres pays.

Toutefois il faut noter que, en tant qu'objectif, la référence au P.I.B.m. est une référence relativement indifférente aux menaces et aux nécessités corrélatives de l'effort de défense. En tant qu'élément d'appréciation, elle doit, bien entendu, s'accompagner d'une prise en compte de l'évolution et de l'accroissement dudit produit.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des crédits militaires par rapport au P.I.B.m. et le taux d'accroissement du P.I.B.m.

	Part du budget de la Défense dans le P.I.B.m.		Part du titre III		Part du titre V		Accroissement du P.I.B.m.	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	En valeur	En volume
1981 .	3,87	3,89	2,10	2,15	1,77	1,74	+ 11,82	+ 0,44
1982 .	4	3,89	2,17	2,15	1,83	1,74	+ 13,93	+ 2
1983 .	3,95	»	2,14	»	1,81	»	»	»
1984 .	3,91	»	2,08	»	1,83	»	»	»

(1) Crédits initiaux.

(2) Crédits définitifs.

(1) On rappelle que : l'activité économique nationale est synthétisée par le produit intérieur brut au prix du marché, qui se compose du P.I.B. marchand et du P.I.B. non marchand.

Le P.I.B. marchand est la somme des valeurs ajoutées brutes des branches marchandes, augmentée de la T.V.A. grevant les produits et des droits de douane.

Cet agrégat correspond à l'ensemble des produits marchands, qui sont :

- tous les biens considérés par convention comme marchands ;
- les services marchands, c'est-à-dire les services pouvant faire l'objet de vente et d'achat sur le marché et qui sont produits par une unité marchande (unité dont les ressources proviennent en majorité de la vente de sa production).

Le P.I.B. non marchand est la somme des valeurs ajoutées brutes des branches non marchandes. Ces branches retracent la production des services fournis par les administrations publiques et privées à la collectivité dans son ensemble ou à des groupes particuliers de ménages à titre gratuit ou quasi gratuit, ainsi que les services produits par les ménages à titre d'employeur de personnel domestique. La production non marchande des administrations est mesurée conventionnellement par l'ensemble des coûts de production : consommation intermédiaire, rémunération des salariés, consommation de capital fixe et impôts liés à la production. La production non marchande des ménages correspond à la rémunération des personnels domestiques qu'ils emploient.

Le choix du P.I.B.m. comme terme de référence pour l'évaluation des dépenses militaires françaises est apparu comme le plus réaliste en raison d'une plus grande similitude des structures de coûts.

Pour 1983, les prévisions du mois de septembre 1982 portaient sur un accroissement, en volume, de + 0,2 %, celle de septembre 1983 de 0,1 %.

Pour 1984, on constate une légère régression de la part du budget de la Défense dans le P.I.B.m. estimé qui devrait augmenter de 1 %.

4. COMPARAISON AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage du budget dans le P.I.B. consacré à la Défense en France et dans quelques pays étrangers.

PRÉVISIONS O.T.A.N. (NORMES O.T.A.N.)

	1982	1983	Evolution
France	4,1	4,2	+ 0,1
Grande-Bretagne	5,1	5,3	+ 0,2
R.F.A.	3,4	3,4	»
Etats-Unis	6,5	7,1	+ 0,4

PRÉVISIONS OCCIDENTALES SUR LE BUDGET DE LA DÉFENSE DE L'U.R.S.S.

1983	1984
13 à 14 % du P.I.B.	14 à 16 % du P.I.B.

On constate une tendance à l'accroissement du pourcentage plus forte en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en U.R.S.S. qu'en France.

En résumé, on doit noter, à l'examen du projet de budget pour 1984 :

— un net ralentissement de l'accroissement relatif par rapport au budget précédent ;

— la confirmation de la modification des priorités au sein du budget de l'Etat, celles-ci se portant sur d'autres départements que celui de la Défense, la progression des crédits d'équipement des armées ne se faisant, dans un budget en stagnation, qu'au détriment de leurs crédits de fonctionnement dont l'amointrissement en francs constants est plus fort que celui des budgets civils ;

— la régression de la part de la Défense dans le P.I.B.m.

CHAPITRE II

BUDGETS ET MAITRISE DES CRÉDITS ET DES COÛTS

Le rééquilibrage des crédits entre le titre III et le titre V, objectifs de la loi de programmation précédente et de la nouvelle loi, amène à souligner, d'une part, une limite à la compression des crédits du titre III, qui tient la part prédominante des dépenses inéluctables, à effectifs constants — elles concernent les rémunérations et les pensions —, d'autre part, une difficulté touchant aux crédits du titre V : l'ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette limite et cette difficulté font l'objet des développements consacrés à la **maîtrise des crédits**.

Mais, la programmation se déroulant sur plusieurs années, conduit à des prévisions sur les hausses de prix dont dépend le bon déroulement de celle-ci. On examinera dans la rubrique consacrée à la **maîtrise des coûts** la question des économies dans les coûts de fonctionnement et celle des glissements des coûts des équipements.

A. — LA MAITRISE DES CRÉDITS

1. Le poids des crédits de rémunérations.

Une grande partie des crédits du titre III sont consacrés à des **dépenses inéluctables** sur lesquelles — à effectifs constants — le ministère de la Défense n'a aucune prise. Il s'agit des **dépenses de rémunérations et de pensions**, que l'on peut aussi qualifier de « passives ».

La place occupée par ces crédits au sein du budget de la Défense est importante. Elle a, de plus, tendance à s'accroître, comme l'indique le tableau ci-dessous.

(En millions de francs.)

	Titre III (1)	Rémunérations et charges sociales + Pensions et allocations (2)	Pourcentage (2)/(1)
1977	44.443	33.589	75,5
1978	52.291	39.236	75
1979	58.895	44.726	75,9
1980	65.562	49.359	75,2
1981	75.525	56.624	74,9
1982	88.090	65.895	74,8
1983	97.935	74.009	75,6
1984	104.421	80.006	76,6

La seule possibilité d'action sur les dépenses dont dispose le Ministre est la diminution des effectifs. Mais cette opération ne peut, bien entendu, se répéter souvent ni porter, sauf circonstances exceptionnelles, sur des quantités très élevées. Ses effets restent donc limités, ce d'autant plus qu'une partie importante des effectifs militaires correspond à des militaires appelés dont le coût est évidemment moins élevé que celui des autres catégories de personnels. C'est ainsi que la première tranche de déflation qui doit être opérée en 1984 apportera une économie d'environ 277 millions de francs au titre des rémunérations, soit 0,54 % du total des crédits de l'espèce.

Or, le poids des crédits de rémunérations se fait sentir de deux façons :

— par un effet de « masse » illustré par les prévisions du budget de 1984 : l'augmentation prévue de 5,50 % des crédits de rémunérations et de charges sociales, au sein d'un titre III, en augmentation de 4,4 %, restreint l'augmentation des autres crédits du titre III à 2 % seulement et concentre donc nécessairement l'effort de compression budgétaire sur cette tranche de crédits ;

— par un effet de « dérive », qui peut accroître encore plus le poids des rémunérations sous l'effet des décisions prises dans la fixation des rémunérations de la fonction publique ou des négociations salariales, lesquelles peuvent provoquer des augmentations supérieures à celles qui sont prévues. Sur ce point, il faut noter que les crédits de rémunérations ont été calculés pour 1984 sur les hypothèses très « serrées » (augmentation de l'indice 100 moyen annuel à hauteur de 246 pour la fonction publique ; augmentation annuelle de 5 %, de janvier à décembre 1984, pour les ouvriers).

2. L'ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Il s'agit là d'un problème essentiel en matière de programmation et dont dépend la bonne exécution de celle-ci.

On peut dire, schématiquement, que si l'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement est trop faible, la surabondance de trésorerie qui en résulte conduit à un « gaspillage » des crédits de paiement. A l'inverse, si cet écart est trop fort, la crise de trésorerie qui en résulte conduit inéluctablement — faute d'un surcroît de crédits de paiement — à des blocages d'autorisations de programme et, partant, à des retards dans les commandes.

Le ministère de la Défense a connu au cours de l'exécution des lois de programmation successives l'une et l'autre de ces **situations perturbatrices**.

On rappelle que la troisième loi de programmation (1971-1975) fixait les autorisations de programme mais les crédits de paiement étaient donnés simplement à titre indicatif. Cette méthode a permis, globalement, de respecter les programmes d'armement en termes de commandes, mais il n'en a pas été de même pour les livraisons, les autorisations de programme ayant été revalorisées, mais non, sauf exceptionnellement, les crédits de paiement.

Cette méthode privilégiait l'effort d'équipement sans tenir suffisamment compte des autres besoins et obérait ainsi plusieurs années à l'avance une bonne part des crédits de paiement.

Aussi bien, compte tenu de cette expérience et pour ne pas la renouveler, la programmation pour la période 1977-1982 couvrait l'ensemble des crédits (titre III et titre V) et était formulée en crédits de paiement.

C'est également la méthode retenue par la nouvelle loi de programmation (1984-1988) qui dispose que « les autorisations de programme seront déterminées, année après année en cohérence avec les crédits de paiement ».

Qu'en est-il ?

Pour que l'examen soit significatif nous le ferons couvrir plusieurs années.

Si l'on considère d'abord les rapports autorisations de programme/crédits de paiement, on constate l'évolution suivante :

(En millions de francs.)

Année	Autorisations de programme	Crédits de paiement	A.P./C.P.
1976	26.200	20.952,8	1,25
1977	26.550	23.932,6	1,11
1978	34.418	28.479	1,21
1979	42.892	33.344	1,28
1980	52.500	39.842	1,31
1981	64.390	47.685	1,33
1982	72.297	56.301	1,28
1983	78.443	60.930	1,28
1984	85.000	66.600	1,27

Après 1976, la baisse du rapport autorisations de programme/crédits de paiement s'explique par le souci d'assainir la situation, l'année 1976 ayant été marquée par une grave crise de trésorerie ayant provoqué l'annulation d'un certain nombre d'autorisations de programme.

On note par la suite une augmentation de ce rapport, puis une diminution, la stabilisation se faisant toutefois à un niveau supérieur à celui de 1976.

Ce rapport n'est cependant pas entièrement significatif puisque les crédits de paiement doivent couvrir à la fois une partie des dépenses engagées sur les autorisations de programme ouvertes les années précédentes et la première annuité des dépenses engagées sur les autorisations de programme de l'année considérée. Il convient également de tenir compte des reliquats d'autorisations de programme des années précédentes et du rythme de l'érosion monétaire, une partie des autorisations de programme étant destinée à tenir compte des hausses économiques.

Un autre élément d'appréciation, sans doute plus significatif, peut être donné par la mesure des écarts entre autorisations de programme et crédits de paiement rapporté en pourcentage des autorisations de programme.

On constate que ces écarts ont continuellement augmenté. Ils étaient de 19 % au cours de la période couverte par la troisième loi de programmation (1971 à 1975), de 20 % au cours de celle couverte par la quatrième loi (1976 à 1981) ; elle atteint 22 % pour la période 1981-1984. Cette augmentation paraît préoccupante, si

l'on considère que l'accroissement qui a marqué la période 1976 à 1981 a été l'une des causes principales de la crise de trésorerie de 1976.

Aussi bien, avons-nous déjà, dans notre avis sur le projet de loi de programmation 1984-1988, exprimé de **sérieuses réserves** sur la situation des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme.

Nous constatons d'ailleurs que le projet de budget pour 1984 a modifié les dotations en capital, en crédits de paiement, de la section « Terre » de façon, semble-t-il, à essayer d'atténuer les conséquences d'une distorsion trop importante avec les autorisations de programme.

Mais la situation pour 1984 appelle toujours des réserves quant aux possibilités d'assurer la couverture des autorisations de programme et des craintes quant à d'éventuels blocages de certaines d'entre elles :

(En millions de francs.)

	Echéancier de paiement pour 1984 correspondant aux autorisations de programme accordées en 1983 et antérieurement (1)	Crédits de paiement prévus en 1984	
		par la loi de programmation	par le projet de budget
Armée de l'Air	17.528	16.669	16.644
Armée de Terre	16.131	15.912	16.206

(1) Selon le budget voté en 1983, fascicule « dépenses en capital ».

La régulation des autorisations de programme et des crédits de paiement n'est pas un problème nouveau. Sans doute d'ailleurs se pose-t-il dans d'autres ministères que celui de la Défense. Il est en tout cas souhaitable que les efforts déjà entrepris visent à **permettre au Parlement une bonne appréhension de la situation réelle des autorisations de programme**. L'analyse de ces autorisations, dont le volume peut varier d'une année à l'autre, doit, pour être significative, se placer dans une perspective à long terme. C'est le seul moyen pour le Parlement d'apprécier le déroulement d'une programmation et la valeur d'une politique d'équipements.

B. — LA MAITRISE DES COUTS

La programmation 1984-1988 repose toute entière sur l'**exactitude des prévisions concernant les hausses de prix** puisque toute référence externe (part du budget de l'Etat, part du P.I.B.m.) a été abandonnée.

On sait, en effet, qu'une enveloppe de 705 milliards de francs de 1983 estimée correspondre au coût du contenu physique de la programmation, a été convertie en francs courants à l'aide d'une clef de hausse de prix cohérente avec les hypothèses retenues pour la préparation du IX^e Plan.

On a déjà indiqué (cf. supra p. 30) que les diverses prévisions sur lesquelles était assis le projet de budget pour 1984 semblaient peu réalistes notamment en ce qui concerne les évolutions en matière de prix.

Il convient maintenant d'aborder l'examen de données spécifiques au budget militaire dans le domaine des coûts.

On examinera successivement la question des économies dans les coûts de fonctionnement et celle de glissements des coûts des matériels d'armement.

1. La maîtrise des coûts de fonctionnement.

La sévère compression des dépenses du titre III donne à cette question une actualité toute particulière.

La structure même des dépenses du titre III est la part des dépenses inéluctables (rémunérations et pensions) reportée, on l'a vu, la **pression des restrictions des crédits sur quelque 20 % seulement des dépenses du titre III.**

Les dépenses de fonctionnement « *lato sensu* » augmentent de 2 % dans le budget de 1984. Si l'on défalque les subventions de fonctionnement et dépenses diverses (indemnité compensatrice à la S.N.C.F. en particulier), les dépenses de fonctionnement proprement dites s'accroissent en moyenne de 1,9 %, croissance qui pour la Gendarmerie et les services communs est supérieure à cette moyenne, et qui pour les trois armées laisse apparaître une augmentation de 1,3 % seulement des dépenses de fonctionnement. Si l'on excepte les dépenses d'alimentation liées inéluctablement aux effectifs, les autres dépenses de fonctionnement (dépenses centralisées de soutien, dépenses d'entretien programmé des matériels, dépenses

d'entretien et d'activité des forces et dépenses de carburants), n'augmentent, toujours pour les trois armées, que de 0,82 %.

La réduction des effectifs qui doit être opérée en 1984 entraînera, certes, quelques économies sur ces différents postes. Celles-ci ont pu être estimées à 50,5 millions de francs soit 0,32 % des crédits du budget de 1984.

Par ailleurs la modernisation des matériels et notamment la remotorisation de certains appareils de l'armée de l'Air sera également une source d'économies en carburants.

Le développement des moyens et des méthodes de substitution et de simulation du tir peuvent également, mais moyennant un investissement de départ, diminuer les coûts d'utilisation des matériels et des munitions.

En sens inverse, la réorganisation de l'armée de Terre contraindra à des dépenses nouvelles (frais de déplacement et de transports, et sur le titre V, aménagement des infrastructures). Il en sera de même, pour les trois armées, du « service long », plus coûteux que le service « normal ».

Nous n'insistons pas sur ces différents points développés dans le rapport consacré aux dépenses du titre III.

On rappelle que des efforts d'économies importants ont déjà été faits sur le titre III dans les années passées, notamment par la précédente réorganisation de l'armée de Terre, commencée en 1976, qui a porté sur un allègement des frais généraux, à travers une déflation de 20.000 hommes, la fusion des P.C. (corps d'armée et région militaire, division des forces et division militaire territoriale), la suppression de l'échelon de la brigade dans la chaîne de commandement.

Malgré ces efforts, des crédits du titre V durent être transférés vers le titre III, notamment en 1977 et 1981.

Si quelques possibilités d'économies subsistent, sans doute, l'appréciation de celles-ci doit donc tenir compte des efforts déjà entrepris et de la nécessité de garantir des conditions de vie et d'activités convenables au personnel.

Il conviendra en tout état de cause de suivre de très près les conséquences de la réduction drastique des crédits du titre III, ce d'autant plus que cette réduction est appelée à se répéter d'année en année pendant toute la durée de programmation.

2. La maîtrise des coûts des matériels d'armement.

Le bilan de la programmation précédente fait apparaître un dépassement permanent des prévisions de dépenses.

Cette constatation conduit à se demander s'il existe une dérive de prix propre aux matériels militaires et qui s'ajouterait au glissement général des prix, et dans l'affirmative à essayer de chiffrer, au moins approximativement, cette « dérive ».

Cette question — dite de l'« inflation militaire » — est facile à énoncer. Qu'en est-il de la réponse que l'on peut lui apporter ?

Il n'est pas douteux que la réalisation du programme d'armement pâtit d'un certain nombre de contraintes, et notamment :

— l'étroitesse du marché national qui nécessite autant que possible d'accéder au marché international. A titre d'exemple, on peut retenir qu'en 1981 la Société aérospatiale a commercialisé environ 550 hélicoptères mais que le budget de la Défense pour 1981 ne prévoyait l'achat que de 28 machines ;

— la part de l'effet « d'innovation » ou de qualité qui l'emporte sur celle de l'effet dit « d'apprentissage », conséquence d'une part de la taille en général réduite des séries de matériels qui ne permet pas d'étaler la charge fixe des programmes ni de recueillir le plein effet des gains de productivité, et d'autre part du souci permanent d'améliorer les performances en fonction des progrès scientifiques et techniques, ce qui amène à passer de façon continue d'une génération d'armement à la suivante sans « pause » possible autre que celle imputable aux retards engendrés par les difficultés de mise au point.

Observé sur une longue période et sur de nombreux matériels d'armement, le taux annuel de la croissance des coûts unitaires en fonction de l'« effet de qualité » a pu atteindre jusqu'à 5 %, taux qui a été sur toute une période du même ordre que celui de la croissance du P.I.B. en volume. Mais le ralentissement de la croissance économique des pays occidentaux fait bien entendu peser d'un poids plus lourd l'accroissement des coûts imputables à l'effet de qualité ;

— l'absence de concurrence, soit parce que le besoin ne peut être satisfait que par un constructeur, soit parce que la politique industrielle conduit à choisir tel constructeur ;

— les à-coups dans les commandes dus aux annulations de crédits ou, pour les années à venir, au caractère désaccordé du rythme de la programmation militaire pour la période 1984-1988.

En sens inverse, nos industries d'armement possèdent des atouts certains, en particulier :

— la qualité des organismes de formation (écoles d'ingénieurs ou écoles professionnelles) dont il faut souhaiter qu'elle ne soit pas altérée par les projets de réforme de l'enseignement ;

— la qualité, dans certains secteurs, de l'outil industriel due aussi bien aux investissements corporels qu'aux investissements intellectuels, qui ont pu être réalisés jusqu'à maintenant ;

— la valeur de l'acquis industriel et technique notamment dans le domaine de l'aérospatiale (utilisation des matériels composites, calculs de structures, conception des systèmes de pilotage, etc.).

C'est notamment grâce à ces qualités que nos industries d'armement peuvent par l'**exportation** pallier certaines conséquences néfastes des contraintes précédemment mentionnées et atténuer les coûts des matériels livrés sur le marché intérieur. La régression constatée dans les exportations d'armement, au premier semestre 1983, après que de 1979 à 1982 elles sont passées de 4,8 % des exportations globales à moins de 4,6 %, si elle devait se poursuivre, sous l'effet d'une concurrence plus vive ou de difficultés de trésorerie de certains clients, serait particulièrement inquiétante.

La **coopération** qui permet, comme l'exportation, d'élargir l'assise de production et d'atténuer l'accroissement des coûts unitaires — encore que l'évolution actuelle des taux de change nous soit de plus en plus défavorable — a déjà eu des conséquences heureuses et il convient de souligner, à cet égard, le souci de réalisme des états-majors et la capacité d'adaptation de nos industriels. Si souhaitable et nécessaire soit-elle, il reste que la réussite en ce domaine suppose la convergence d'éléments qui ne sont pas toujours nécessairement ou naturellement appelés à une rencontre : les besoins, le calendrier et la volonté politique. On peut, au demeurant, se demander si l'orientation de la coopération vers les pays en voie de développement (Inde, Egypte, Brésil) ne rend pas encore plus aléatoire la rencontre de ces éléments. La coopération, à notre sens, doit porter essentiellement vers les pays européens : deux projets sont particulièrement importants et doivent être menés à bien : celui de l'hélicoptère de combat avec la R.F.A., celui de l'avion de combat tactique avec la R.F.A. et la Grande-Bretagne.

Il faut également, tenir compte de la tendance à accroître l'**interventionnisme étatique** dont il n'est pas établi qu'il constitue un facteur d'amélioration des performances industrielles. Dans le domaine des armements, l'Etat est nécessairement client et législateur, il est traditionnellement, par ses arsenaux, industriel, il est devenu ban-

quier, assureur, tuteur et « actionnaire » — et les nationalisations récentes ont accru — au prix fort — cette stature.

Ces interventions multiformes et foisonnantes posent, à l'évidence, de nombreux problèmes de coordination, d'ajustement et de cohérence qui ne sont pas tous — il s'en faut de beaucoup — réglés par les « contrats de plan » qui sont passés avec quelques grandes sociétés.

Quant aux nationalisations qui vont à contre-courant de l'action antérieure, elle marque bien évidemment une rupture dont on discerne mal la nécessité du point de vue de l'intérêt général, ou les améliorations qu'elles apportent à des sociétés qui avaient su faire preuve de leur dynamisme.

Compte tenu des remarques qui précèdent, la réponse à la question posée doit être nuancée. L'on peut, dans certains cas, constater l'effet des gains de productivité qui peuvent à un certain moment contenir ou même faire diminuer le prix de certains matériels. En revanche, le passage du prix prévisionnel au prix de marché, la prise en compte de l'évolution de nouvelles technologies, les difficultés rencontrées dans les mises au point, ou pour les programmes en coopération, l'évolution défavorable des taux de change conduisent à des accroissements de coût, et l'étatisme renforcé va accroître la lourdeur et la rigidité de l'appareil productif.

L'expérience semble montrer que pour l'ensemble des matériels militaires, le taux de hausse des prix est comparable à celui du prix du P.I.B.m. avec, selon une intensité variable qui peut, bien entendu, altérer la signification de la moyenne de l'évolution, compte tenu notamment du coût des matériels concernés, des dépassements de l'ordre de un ou plusieurs points.

Etant donné l'importance de cette question, on ne peut que se réjouir de la création récente d'un **comité des programmes majeurs d'armement**, présidé par le ministre de la Défense, et dont la tâche est de veiller à une gestion aussi rigoureuse que possible des grands programmes. Il faut souhaiter que le Parlement ait connaissance des résultats des travaux et de l'action de ce comité.

TROISIÈME PARTIE
LE PROJET DE BUDGET POUR 1984

CHAPITRE PREMIER
L'ÉQUILIBRE DES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

A. — LA RÉPARTITION DES CRÉDITS
ENTRE LE TITRE III ET LE TITRE V

Le tableau ci-dessous donne la ventilation des crédits de paiement entre le titre III et le titre V, prévue de 1984 à 1988.

(En pourcentage.)

	1984	1985	1986 à 1988	1984-1988
Titre III	55,13	51,81	48,65	50
Titre V	46,87	48,19	51,35	50

On constate que l'objectif de la loi de programmation tendant à une **répartition égale des crédits entre le titre III et le titre V** conduit, dès l'année 1984, à accroître la part relative du titre V qui passe de 45,74 % à 46,87 %.

Cette valorisation de l'effort d'équipement peut paraître, au premier abord, satisfaisante.

Mais, à partir du moment où elle doit se réaliser dans un budget en stagnation, comme celui de 1984, elle ne peut que provoquer une régression des crédits du titre III, régression préoccupante puisque le maintien du titre III à son niveau de 1984 exigerait quelque 1,5 milliard de francs supplémentaires.

Cette régression est appelée à se poursuivre d'année en année jusqu'à la fin de la programmation. On ne peut donc que nourrir de vives inquiétudes sur l'amputation régulière des crédits du titre III qui chaque année s'appliquera à une situation de plus en plus diminuée et qui risque d'engendrer de graves conséquences : réduction du niveau de vie et d'activité des forces ou transfert de crédits du titre V au titre III et, par là même, dévalorisation des équipements.

B. — LA RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR NATURE

La division de la nomenclature en « parties » donne ci-dessous la répartition des dépenses des titres V et VI selon cinq grandes catégories :

- études, recherches et prototypes ;
- investissements techniques et industriels ;
- fabrications ;
- infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement : infrastructure O.T.A.N. ;
- subventions pour équipement culturel, social et administratif.

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1984	Différence (en pour- centage.)	1983	1984	Différence (en pour- centage.)
	(En millions de francs.)			(En millions de francs.)		
Titre V.						
<i>Première partie :</i>						
Etudes, recherches et prototypes	23.909,7	25.491,7	+ 6,61	19.850,7	22.168,6	+ 11,67
<i>Deuxième partie :</i>						
Investissements techniques et industriels	1.186,8	1.295,4	+ 9,15	748,8	953,4	+ 27,32
<i>Troisième partie :</i>						
Fabrications	48.359,9	52.948,5	+ 9,49	36.135,9	38.963,55	+ 7,82
<i>Quatrième et cinquième parties :</i>						
Infrastructures logistique, opérationnelle et de stationnement, infrastructure O.T.A.N.	4.772,6	5.044,3	+ 5,69	4.000,6	4.302,35	+ 7,54
Total titre V	78.229	84.779,9	+ 8,37	60.736	66.387,9	+ 9,30
Titre VI.						
<i>Sixième et septième parties :</i>						
Subventions pour équipements culturels, social et administratif	214	220,1	+ 2,85	194	212,1	+ 9,33
Total des dépenses en capital (titres V et VI)	78.443	85.000	+ 8,56	60.930	66.600	+ 9,30

En ce qui concerne les **crédits de paiement** et à la différence des années précédentes les **études** sont plus favorisées que les **fabrications** qui, s'agissant des fabrications classiques, n'augmentent au demeurant que de 2,3 % pour les autorisations de programme et de 4,02 % pour les crédits de paiement.

En revanche, les **autorisations de programme** pour les études, maintiendront, au mieux, leur niveau en francs constants, après avoir décliné l'an dernier, alors que les crédits de paiement, destinés aux études avaient de surcroît régressé en 1983. Cette évolution appelle deux remarques :

— si l'on peut concevoir pour les études certains rythmes de déroulement qui ne sont pas rigoureusement identiques d'une année à l'autre, il n'en reste pas moins que ce sont les autorisations de programme qui garantissent l'avenir des études. A cet égard, on signale l'importance des études à mener dans deux domaines essentiels, dans lesquels tout écart technologique peut remettre en cause

nos capacités militaires essentielles : celui des armes à laser pouvant détruire les missiles balistiques, celui de la « transparence des mers » et de l'invulnérabilité des S.N.L.E. ;

— les crédits d'études s'appliquent à la fois aux armements classiques et aux armements nucléaires : or les études des programmes nucléaires voient leurs crédits régresser en francs constants (+0,01 % en autorisations de programme, + 5,54 % en crédits de paiement) pour permettre la progression des études intéressant les matériels classiques.

Ainsi qu'on l'avait indiqué plus haut, la dotation des investissements techniques et industriels connaît une importante progression en crédits de paiement, suite logique de la progression en 1983 des autorisations de programme qui visent à rattraper l'évolution en sens inverse de 1982.

On peut encore signaler la stagnation des dépenses d'infrastructure et la stabilité des subventions pour équipements.

CHAPITRE II

L'ORIENTATION SELON LES GRANDS OBJECTIFS

Ce chapitre sera consacré aux constatations et remarques de caractère général sur les objectifs concernant plus particulièrement l'équipement des armées. Elles seront complétées et précisées par les considérations propres à chacune des sections intéressées développées dans le chapitre suivant.

A. — *LE MAINTIEN DE LA CAPACITÉ NUCLÉAIRE*

La ventilation des autorisations de programme et des crédits de paiement entre les forces nucléaires stratégiques et tactiques et selon les sections est la suivante :

VENTILATION DES CRÉDITS PRÉVUS POUR LES PROGRAMMES F.N.S./A.N.T. DU TITRE V

Sections	1983		1984		Pourcentage d'évolution de 1983-1984	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
	(En millions de francs.)					
<i>Forces nucléaires stratégiques (F.N.S.)</i>						
Section commune	15.055	13.504	14.389	13.993	- 4,42	+ 3,62
Section Air	1.529,5	965	1.677	1.150	+ 9,64	+ 19,17
Section Marine	4.438,5	3.364,4	6.480	4.161	+ 45,99	+ 23,68
Total F.N.S.	21.023	17.833,4	22.546	19.304	+ 7,24	+ 8,25
<i>Forces nucléaires tactiques (A.N.T.)</i>						
Section commune	1.225	745	1.845	1.120	+ 50,61	+ 50,34
Section Air	2.772,5	681	4.492	1.258	+ 62,02	+ 84,73
Section Marine	61,5	40,6	93	60	+ 51,22	+ 47,78
Total A.N.T.	4.059	1.466,6	6.430	2.438	+ 58,41	+ 66,23
(a) Total F.N.S. + A.N.T.	25.082	19.300	28.976	21.742	+ 15,52	+ 12,65
(b) Titres V et VI	78.443	60.930	85.000	66.600	+ 8,36	+ 9,31
(c) Budget Défense	»	133.255	»	142.100	»	+ 6,64
Pourcentage a/b	31,97 %	31,68 %	34,09 %	32,65 %	»	»
Pourcentage a/c	»	14,48 %	»	15,30 %	»	»

On constate que 31,7 milliards de francs de crédits de paiement et 28,9 milliards de francs en autorisations de programme devraient aller, en 1984, aux forces nucléaires.

Ces crédits représentent 32,6 % des crédits des titres V et VI et 15,3 % de l'ensemble des crédits de la Défense.

Ils augmentent plus que la moyenne des crédits des titres V et VI (respectivement + 15,5 % et + 8,3 % pour les autorisations de programme et + 12,6 % et + 9,3 % pour les crédits de paiement).

Leur priorité est donc maintenue pour les forces nucléaires prises dans leur ensemble. Cette constatation appelle toutefois une distinction entre la F.N.S. dont, pour la première fois, les crédits progressent moins que la moyenne des crédits du titre V et l'A.N.T., effectivement favorisé, ou plus exactement, établi dans une situation mieux assurée que celle qui était la sienne dans les années passées.

Ce mouvement de recul relatif des crédits de la F.N.S. est dû notamment à l'arrivée à son terme du programme S. 3 et à la mise en suspens jusqu'à une date indéterminée du programme S. X.

En outre les crédits de la D.I.R.C.E.N. et ceux accordés au C.E.A. régressent, en francs constants ; l'orientation de la loi de programmation est, d'ailleurs bien de faire vivre sur la lancée des années précédentes nos forces nucléaires stratégiques, la livraison des principaux programmes étant reportée « après 1988 ».

B. — L'ÉQUILIBRE ENTRE LES FORCES NUCLÉAIRES ET LES FORCES CLASSIQUES

Le montant des crédits consacrés à l'équipement des forces conventionnelles apparaît dans le tableau ci-dessous :

CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AUX FORCES CLASSIQUES

(En milliers de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1984	Pourcentage d'augmen- tation 1984/1983	1983	1984	Pourcentage d'augmen- tation 1984/1983
Recherches	8.037.300	9.617.700	19,65	5.809.700	7.349.000	11,67
Investissements techniques et industriels	778.800	935.400	20,23	540.800	659.400	21,93
Fabrications	39.557.910	40.476.500	2,32	31.584.925	32.334.550	4,02
Infrastructure	4.772.590	5.044.300	5,69	4.000.575	4.302.350	7,54
Total	53.146.600	56.073.900	5,5	41.436.000	44.645.300	7,74
Titre V	»	»	»	60.930.000	66.600.000	9,3
Budget Défense	»	»	»	133.255.000	142.100.000	6,6

Ces crédits représentent environ le double de ceux affectés aux forces nucléaires. Mais la priorité accordée à celles-ci a pour conséquence une augmentation plus faible des autorisations de programme (+ 5,5 %) comme des crédits de paiement (+ 7,7 %).

On note toutefois la **progression** marquée au profit des **recherches** et des **investissements techniques et industriels**. En revanche les **crédits d'infrastructure** et surtout les **fabrications** sont en **retrait** par rapport à ce qu'impliquerait leur simple maintien au niveau de 1983.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE FABRICATIONS CLASSIQUES

(En milliers de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1984	1984/1983 en pourcentage	1983	1984	1984/1983 en pourcentage
Section commune	785.010	824.700	5,05	544.685	748.550	37,42
Sections Air, Terre et Marine	38.260.900	38.749.000	1,27	30.003.940	30.901.000	2,98
Section Gendarmerie	512.000	532.800	23,59	536.300	685.000	27,72
Total	39.557.910	40.476.500	2,32	31.084.925	32.334.550	4,02

Pour les trois armées, si l'on met à part la Gendarmerie, la régression en-francs constants est particulièrement nette tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Parmi les différents postes des fabrications (armements, munitions, rechanges, électronique, habillement, etc.), les matériels d'armement (avions, véhicules, bâtiments) sont les plus touchés :

CRÉDITS DESTINÉS AUX MATÉRIELS D'ARMEMENT

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1984	Évolution 1984/1983 en pourcentage	1983	1984	Évolution 1984/1983 en pourcentage
Section Air (chap. 53-72-11 et 50)	7.163.000	6.230.000	— 13,02	6.541.000	5.978.000	— 8,61
Section Terre (chap. 53-71)	8.854.200	7.656.700	— 13,32	5.609.800	6.073.600	8,26
Section Marine (chap. 53-51 et 53-71)	4.745.700	5.283.000	11,32	4.231.400	4.361.000	0,68
Total	20.762.900	19.169.700	— 7,58	16.482.200	16.412.600	— 0,42

Nous reviendrons, à l'occasion de l'examen des crédits de chacune des sections, sur les conséquences de cette situation.

Certes, pour ce qui concerne les équipements, il faut se garder de juger à partir des crédits de paiement d'un exercice mais on doit constater qu'en 1984 comme en 1983 les autorisations de programme, plus révélatrices sur le long terme, sont fortement érodées par le glissement de la monnaie.

C. — LES ÉTUDES GÉNÉRALES ET LES RECHERCHES

Le montant des crédits consacrés aux études a crû de façon régulière depuis 1977 et jusqu'en 1982. Parallèlement, et grâce au développement des fabrications et notamment à l'exportation, les grands industriels d'armement avaient pu assurer, plus particulièrement dans les secteurs de l'électronique et de l'aéronautique une « relève » partielle du financement public par l'autofinancement.

On trouvera ci-après en deux tableaux :

— l'évolution des crédits d'études et de recherches relatifs aux forces nucléaires ;

— l'évolution des crédits affectés aux forces conventionnelles.

**ÉVOLUTION DES CRÉDITS D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
RELATIFS AUX FORCES NUCLÉAIRES**

	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	1983	1984	1983	1984
Montant	15.872	15.874	14.041	14.819
Pourcentage d'augmentation 1984/ 1983	»	0,01	»	+ 5,5

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AFFECTÉS AUX ÉTUDES « CONVENTIONNELLES »

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1984	Pourcentage 1984/1983	1983	1984	Pourcentage 1984/1983
	(En millions de francs.)			(En millions de francs.)		
<i>Section commune.</i>						
Études amont	1.825	2.155	+ 18,1	1.276	1.529	+ 19,8
Développements	289	265	— 8,3	193	182	— 5,7
Total	2.114	2.420	+ 14,5	1.469	1.711	+ 16,5
<i>Section Air.</i>						
Études amont	410	457	+ 11,5	315	363	+ 15,2
Développements	2.225	2.353	+ 5,8	1.671	1.990	+ 19,1
Total	2.635	2.810	+ 6,6	1.986	2.353	+ 18,5
<i>Section Terre.</i>						
Études amont	524	442	— 15,6	291	424	+ 45,7
Développements	1.027	1.664	+ 62	608	1.156	+ 90,1
Total	1.551	2.106	+ 35,8	899	1.580	+ 75,7
<i>Section Marine.</i>						
Études amont	320	454	+ 41,9	267	336	+ 25,8
Développements	1.418	1.828	+ 28,9	1.189	1.369	+ 15,1
Total	1.738	2.282	+ 31,3	1.456	1.705	+ 17,2
Total des études amont ..	3.079	3.508	+ 13,9	2.149	2.652	+ 23,4
Total des développements .	4.959	6.110	+ 23,2	3.661	4.697	+ 28,3
Total des études .	8.038	9.618	+ 19,7	5.810	7.349	+ 26,5

Ces tableaux font apparaître que les crédits d'études nucléaires sont touchés par une décroissance en volume alors que la priorité passe aux études destinées aux équipements classiques.

L'évolution générale des crédits d'études et de recherches selon la nomenclature budgétaire et la part respective des études nucléaires et des études classiques est la suivante :

(En millions de francs.)

	1983		1984	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
Recherches classiques	8.037	5.809	9.617	7.349
Recherches nucléaires	15.872	14.041	15.874	14.819
Total crédits d'études et de recherches	23.909	19.850	25.491	22.168
Total budget de la Défense	133.255	»	»	142.100
Pourcentage crédits d'études par rapport aux crédits totaux	»	14,89 %	»	15,60 %
Pourcentage crédits nucléaires par rapport au total des crédits d'études	66,38 %	70,7 %	62,27 %	66,8 %

Au total, les autorisations de programme doivent être maintenues au mieux, en termes réels, alors que les crédits de paiement progressent.

La part des études nucléaires dans ce total, passe de 66,3 % à 62,27 % pour les autorisations de programme, de 70,7 % à 66,8 % pour les crédits de paiement. Les crédits d'études passent de 14,9 % à 15,6 % du budget total de la Défense.

La croissance des études relatives aux matériels classiques n'est donc assurée qu'au prix d'un recul des études nucléaires.

D. — LE MAINTIEN DU POTENTIEL DE L'INDUSTRIE D'ARMEMENT

Le rapport du Gouvernement sur la loi de programmation pour 1984-1988 a souligné la nécessité de garantir la capacité de notre industrie à concevoir et à réaliser les matériels d'armement.

Il s'agit là d'un facteur dont dépend à la fois l'indépendance de notre pays — dans un domaine essentiel — l'équipement de nos

forces et le maintien de celui-ci au niveau des avances technologiques.

On rappelle que la situation de l'industrie d'armement a été affectée par la nationalisation formelle ou de fait intervenue en 1982 : Thomson-Brandt et sa filiale Thomson-C.S.F., Dassault et Matra, et la création de la S.I.E.L.A. (Société industrielle d'électronique aéronautique) dont le capital est réparti entre la S.N.I.A.S. (50,27 %) et la société Crouzet (49,73 %) et qui a pris le contrôle de la S.F.E.N.A., société spécialisée dans les équipements aérospatiaux.

Les chantiers navals ont, par ailleurs, été profondément restructurés par la création d'un pôle public (Alsthom-Atlantique absorbant Dubigeon-Normandie) et d'un privé (Chantiers du Nord et de la Méditerranée) regroupant les activités navales de France-Dunkerque, des C.N.I.M. et des Chantiers navals de la Ciotat.

Le tableau ci-dessous donne, pour les exercices 1982 à 1984, les estimations de la répartition des commandes entre :

- les établissements de la Délégation générale pour l'armement ;
- les établissements du Commissariat à l'énergie atomique ;
- l'industrie nationale ou privée :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1982 (2)	1983 (1)	1984 (3)	1982 (2)	1983 (1)	1984 (3)
Etudes :						
— D.G.A.	1.700	2.100	2.850	1.450	1.650	2.250
— C.E.A.	2.550	2.350	2.700	2.200	2.200	2.600
— Industrie	9.650	11.550	12.550	9.050	9.850	11.300
Total	13.900	16.000	18.100	12.700	13.700	16.200
Fabrications :						
— D.G.A.	9.600	12.450	13.400	8.150	9.400	10.100
— C.E.A.	2.050	3.450	3.600	1.900	2.950	2.950
— Industrie	31.050	43.400	46.100	28.050	31.850	34.050
Total	42.700	59.900	63.100	38.100	44.200	47.100

(1) Budget initial.

(2) Après loi de finances rectificative.

(3) Projet.

On note la croissance, en part relative, des études comme des fabrications qui seront confiées aux établissements de la Délégation générale pour l'armement qui est supérieure à la croissance de l'ensemble des crédits.

Les investissements que la Délégation générale pour l'armement prévoit d'engager en 1984, soit par des autorisations de programme pour les crédits budgétaires, soit par autorisations d'engagement pour les établissements en compte de commerce, s'élèvent à environ 2.900 millions de francs, en diminution de 13 % par rapport à 1983. Les paiements correspondants seront d'environ 2.500 millions de francs, en augmentation de 16 % par rapport à 1983.

La diminution des engagements est due à la fin d'une période d'investissements pour les établissements des constructions navales et des armements terrestres. En outre, en 1983, un montant élevé d'autorisations de programme a été nécessaire pour entamer la refonte de l'arsenal de Cherbourg (adaptation à la construction des sous-marins futurs) et pour restructurer l'établissement de Bourges. On trouvera dans les développements consacrés à la « section commune » d'autres précisions sur les investissements de la Délégation générale pour l'armement.

Ces chiffres ne concernent que les investissements réalisés à l'intérieur de la Délégation générale pour l'armement. Mais la part la plus importante des investissements est, en réalité, effectuée dans l'industrie nationale ou privée, et financée indirectement par les commandes publiques pour les besoins de leur exécution. On ne dispose pas toutefois — bien évidemment — de chiffres pour mesurer cet investissement indirect dont la décision relève avant tout des titulaires de marchés.

Si l'on considère l'évolution des crédits de recherche et de fabrication destinés au secteur industriel, retracée dans le tableau ci-dessous :

CRÉDITS DE RECHERCHE ET DE FABRICATION
DESTINÉS AU SECTEUR INDUSTRIEL

(En millions de francs.)

	1983		1984			
	A.P.	C.P.	A.P.	Pourcentage 1984/1983	C.P.	Pourcentage 1984/1983
<i>Electronique :</i>						
— Recherche	5.190	4.260	6.140	+ 18	5.200	+ 22
— Fabrication	12.500	9.910	14.120	+ 13	10.740	+ 8
<i>Aéronautique et engins :</i>						
— Recherche	6.500	5.730	6.540	+ 0,6	6.200	+ 8,2
— Fabrication	73.480	16.830	25.190	+ 7,3	17.510	+ 4,4
<i>Matériels terrestres :</i>						
— Recherche	800	520	1.050	+ 31,2	830	+ 59,6
— Fabrication	10.660	7.110	10.240	— 3,9	7.920	+ 11,4
<i>Constructions navales :</i>						
— Recherche	940	770	1.350	+ 43	1.100	+ 43
— Fabrication	7.360	6.020	8.110	+ 10	6.400	+ 6

On constate que les crédits de recherche augmentent plus que les crédits de fabrication qui représentent environ deux tiers de l'ensemble des crédits et dont l'évolution est beaucoup moins satisfaisante. Pour le secteur de l'aéronautique et des engins et pour celui des constructions navales, les crédits de paiement destinés aux fabrications resteront en deçà du taux d'inflation prévu. Cette situation est particulièrement préoccupante pour l'industrie aéronautique étant donné sa dépendance à l'égard de l'industrie d'armement et qui est par ailleurs touchée par la crise du marché des avions civils.

D'une façon plus générale, l'industrie d'armement est bien entendu aux prises avec les problèmes concernant toutes les industries, notamment celui des salaires. A cet égard, les négociations salariales de la fin de l'année conditionneront grandement l'objectif de maîtrise des prix que s'est fixé le Gouvernement et dont dépend, aussi, bien évidemment, le bon déroulement des programmes d'armement.

Limitée dans la progression de certaines de ses productions, en 1984, l'industrie d'armement voit, en outre, atteintes ses perspectives d'exportation comme il a déjà été indiqué précédemment.

Il s'agit là aussi d'un facteur défavorable quant à l'évolution du prix des matériels.

CHAPITRE III
LES DÉPENSES EN CAPITAL

SECTION COMMUNE

Les crédits inscrits à la section commune concernent des activités qui relèvent :

- soit de la Délégation générale pour l'armement (D.G.A.) ;
- soit d'un certain nombre de services ou d'organismes interarmées dont les activités respectives n'ont pas de lien entre elles (Direction des centres d'expérimentations nucléaires, service de santé, organismes interarmées, S.D.E.C.E., opérations immobilières interarmées, logements militaires, service d'action sociale).

La répartition des crédits entre ces deux catégories de services se résume comme suit :

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1984	Différence	1983	1984	Différence
Services relevant de la Délégation générale pour l'armement	17.288,8	17.499,6	+ 210,8 (+ 1,22 %)	14.560,8	15.728,6	+ 1.167,8 (+ 8,02 %)
Services communs et divers	3.152	3.611	+ 459,4 (+ 14,56 %)	2.704,5	2.916	+ 211,58 (+ 7,82 %)
Total	20.440,8	21.110,6	+ 3,27 %	17.265,3	18.644,6	+ 7,99 %

On constate la régression des autorisations de programme en francs constants, après leur stabilité en 1983, tandis que les crédits de paiement connaissent une légère progression après une régression, l'an dernier, pour les services relevant de la D.G.A.

L'annexe n° 1 donne la récapitulation des crédits par chapitre ainsi que leur évolution de 1982 à 1983.

1. RESSOURCES DE LA SECTION COMMUNE CONCERNANT LES ACTIVITÉS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT

Les crédits relevant de la D.G.A. peuvent être répartis en six grandes catégories :

- Recherches et développements hors atome Chapitre 51-71
- Etudes spéciales - atome Chapitre 51-88
- Etudes spéciales - engins Chapitre 51-89
- Armement nucléaire tactique Chapitre 51-92
- Investissements techniques et industriels Chapitre 52-71
- Subventions aux organismes sous tutelle Chapitre 67-10

Recherches et développements hors atome.

On a regroupé au chapitre 51-71 de la section commune toutes les dépenses relatives aux études de base, alors que les dépenses pour études appliquées sont réparties entre ce même chapitre et des chapitres se trouvant aux sections Air, Forces terrestres ou Marine.

Globalement les autorisations de programme atteignent 2.419,6 millions de francs et les crédits de paiement 1.710,60 millions de francs ; les premières augmentent de 14,5 % et les seconds de 16,5 %, c'est-à-dire nettement plus que l'année précédente (respectivement 10,3 % et 3,3 %).

Ces crédits concernent des recherches, des développements exploratoires et des développements, selon la ventilation prévisionnelle suivante en 1984 :

(En pourcentage.)

	Etudes amont	Développements
Autorisations de programme	20	26
Crédits de paiement	80	74

Les principaux axes d'effort en 1983 en matière de recherches et développements exploratoires se répartissent comme suit par finalité militaire :

	(En pourcentage.)
Observation et information	23,6
Destruction - neutralisation	41,7
Protection passive du personnel et des matériels (dont N.B.C.)	2,3
Mobilités transport	22,8
Adaptation des personnels aux tâches militaires	2,5
Amélioration de la technologie générale d'armement	3,9
Recherches et études non finalisées	3,2
Total	100

Par rapport aux thèmes retenus les années précédentes, on remarquera l'adjonction de l'amélioration de la technologie générale d'armement, pour une part non négligeable de l'ensemble.

Pour 1984, les principales directions de recherche sont :

- la mobilité, la protection et la réduction de vulnérabilité des blindés,
- les armes antichar,
- la détection radar et optronique,
- la perforation des blindages par les munitions d'artillerie.

Les principaux programmes en développement sont :

- l'hélicoptère armé futur (372 millions de francs d'autorisations de programme en 1984),
- le char futur (364 millions de francs d'autorisations de programme en 1984),
- le système sol-air très courte portée (60 millions d'autorisations de programme en 1984),
- le lance-roquettes multiples (50 millions de francs d'autorisations de programme en 1984),
- le radar hélicopté (212 millions de francs d'autorisations de programme en 1984).

Etudes spéciales - Atome.

Les ressources du chapitre 51-88 « Etudes spéciales - Atome », sont de 6.994 millions de francs en autorisations de programme et 6.475 millions de francs de crédits de paiement. Elles figurent parmi les plus importantes en volume du titre V du budget de la Défense, bien qu'elles ne soient pas effectivement gérées par la délégation générale pour l'armement, mais transférées à la direction des appli-

cations militaires du commissariat à l'énergie atomique, qui les utilise, pour les études, recherches, expérimentations, fabrications et maintenance opérationnelle relatives aux têtes nucléaires et aux combustibles destinés aux sous-marins à propulsion atomique.

Cette circonstance explique que le montant des crédits de paiement soit, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres chapitres de fabrications, d'un niveau à peu près égal à celui des autorisations de programme.

Les quelques crédits conservés par le ministère de la Défense sont principalement consacrés :

- à l'étude des effets des armes ;
- au renforcement des transmissions des forces nucléaires.

Les crédits transférés au C.E.A. sur le chapitre 51-88 représentent, en autorisations de programme comme en crédits de paiement, environ 75 % des ressources « militaires » de l'établissement. Ils sont destinés aux études de base et aux fabrications d'engins nucléaires expérimentaux, orientés essentiellement vers les systèmes tactiques et stratégiques futurs. On y trouve notamment l'étude de l'arme à rayonnement renforcé, dite « bombe à neutrons ».

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des crédits transférés au C.E.A. sur l'ensemble des chapitres concernés, de 1975 à 1984 :

CRÉDITS MIS A LA DISPOSITION DU C.E.A.

(En millions de francs courants.)

	Autorisations de programmes					Crédits de paiement				
	51-88 (1)	51-90	51-92	Section Marine 53-71	Total	51-88 (1)	51-90	51-92	Section Marine 53-71	Total
1975	2.179	376	210	58	2.823	2.219	331	210	54	2.814
1976	2.536	410	134	49	3.129	2.434	410	134	16	2.994
1977	2.614	494	128	70	3.306	2.606	469	128	52	3.255
1978	2.859	479	174	61	3.573	2.778	515	174	82	3.549
1979	3.320	604	210	93	4.227	3.344	568	281	99	4.292
1980	3.813	778	235	154	4.980	3.813	748	235	154	4.950
1981	4.248	1.018	276	166	5.710	4.183	924	278	150	5.535
1982 (2)	4.906	1.173	223	238	6.540	4.876	1.037	223	220	6.356
1982 (3)	4.706	1.073	223	238	6.240	4.376	917	223	220	5.736
1983	5.240	1.200	205	302	6.947	5.210	1.100	205	302	6.817
1984	5.489	1.105	355	184,9	7.134,9	5.508	1.091	355	216,4	7.170,4

(1) Y compris crédits transférés à Indret pour les études de propulsion nucléaire et les crédits mis en place à M.T.A. Washington pour achats de matériels au profit du C.E.A.

(2) Budget initial.

(3) Montant tenant compte des autorisations de programme et crédits de paiement annulés.

On remarque le très insuffisant accroissement pour les autorisations de programme (2,7 %) comme pour les crédits de paiement (5,2 %).

Or il faut savoir que la « production » du C.E.A. est, par la force des choses, extrêmement intégrée : l'élasticité des besoins de crédits est donc plus faible que dans d'autres secteurs industriels. Le taux d'accroissement correspond donc, si l'on considère comme incompressibles les rémunérations et frais de fonctionnement, à une compression inquiétante des possibilités de recherche et d'expérimentation, dont les programmes ne peuvent être étalés dans le temps sans conséquences néfastes.

Etudes spéciales - Engins.

Les ressources du chapitre 51-89 « Etudes spéciales - Engins » sont de 5.239 millions de francs en autorisations de programme et 5.623 millions de francs en crédits de paiement, en diminution respective de 19,5 et de 1,69 % sur l'année précédente.

Ces crédits sont destinés au financement :

— d'études et d'avant-projets sur les systèmes futurs envisageables en vue de préparer les décisions sur le lancement de systèmes de missiles pour les forces nucléaires et de systèmes d'utilisation militaire de l'espace ;

— des programmes de missiles balistiques :

• SSBS/S.3 : fin de la mise en place de la deuxième unité et maintien en condition opérationnelle de la première unité, durcissement des installations ;

• MSBS/M.20 : maintien en condition opérationnelle des missiles équipant les S.N.L.E. en service ;

• MSBS/M.4 : poursuite du développement et des commandes de série ;

— d'un système de télécommunications militaires utilisant le satellite Télécom ;

— de la participation aux programmes du C.N.E.S. intéressant la défense (Ariane, Spot) ;

— des investissements industriels liés à l'exécution des programmes décrits ci-dessus.

On observera que le terme « d'études » utilisé pour ce chapitre recouvre, en réalité, une très large part de fabrications.

La diminution des crédits en francs courants s'explique en partie par l'achèvement des études liées aux systèmes déjà opérationnels, notamment le S 3 et le Pluton.

Mais il faut signaler également l'impact, sur ce chapitre, de la décision d'arrêt de l'étude du satellite militaire de reconnaissance optique (SAMRO) ; il s'agit d'un composant majeur de notre capacité de défense. Bien que la loi de programmation ait prévu des études sur un satellite d'observation, les crédits pour 1984 ne semblent pas correspondre exactement à cette prévision.

On rappelle par ailleurs que l'entrée en service du missile SX ne doit se situer, en principe, qu'à la fin de ce millénaire, ce qui nécessitera la prolongation du Mirage IV armé de l'A.S.M.P. jusqu'à cet horizon assez lointain.

Armement nucléaire tactique.

Le chapitre 51-92, intéressant l'ANT, avait — presque seul de son espèce — connu dans le projet de budget pour 1982 une diminution en francs courants : — 2,0 % en autorisations de programme, et — 15 % en crédits de paiement. Il est donc intéressant de suivre le sort de ce chapitre dans l'actuel projet de budget.

En 1983, les autorisations de programme avaient augmenté de 44 % mais les crédits de paiement de 1,4 % seulement.

Pour 1984 :

— les autorisations de programme passent à 1.845 millions de francs, en augmentation de 50,6 % ;

— les crédits de paiement atteignent 1.120 millions de francs, en augmentation de 50,3 % sur le chiffre très bas de l'an dernier.

Ces crédits assurent le financement :

— du système Pluton : maintien en condition opérationnelle des matériels équipant les régiments Pluton ;

— du système A.S.M.P. : en cours de développement ;

— de la bombe A.N. 52 : maintien en condition opérationnelle ;

— du remplacement du système d'arme Pluton par le système d'armes Hadès ;

— des charges nucléaires tactiques (études, fabrication et maintien en condition opérationnelle).

Investissements techniques et industriels.

Après un rattrapage important des crédits du chapitre 52-71, les crédits prévus pour 1984 sont les suivants :

Autorisations de programme : 841,4 millions de francs : — 0,98 %.

Crédits de paiement : 647,4 millions de francs : + 30,31 %.

Les principaux programmes concernent :

— la poursuite de la refonte de l'arsenal de Cherbourg ayant pour but sa modernisation et son adaptation à la construction des sous-marins futurs ;

— la poursuite de la modernisation de l'infrastructure de constructions neuves de Brest qui bénéficiera notamment au programme de porte-aéronefs ;

— l'achèvement de la mise à hauteur de sécurité des pyrotechnies (D.T.A.T. et D.T.C.N.) ;

— un effort particulier pour les moyens d'études et d'essais ; réalisation d'un grand tunnel d'hydrodynamique navale au Vaudreuil, renforcement des centres d'essais des directions techniques, poursuite des études et, suivant décision, réalisation de la soufflerie transsonique européenne ;

— la poursuite de l'effort d'investissements économiseurs d'énergie et d'investissements sociaux ;

— l'engagement vers les technologies nouvelles, notamment robotique et moyens flexibles de production, génératrices de productivité et d'amélioration des conditions de travail.

La baisse des autorisations de programme en francs courants fait toutefois peser une hypothèque sur le bon déroulement dans le temps de ces programmes.

Subventions aux organismes sous tutelle.

Les subventions aux organismes sous tutelle varient peu par rapport au budget précédent : + 4,8 % en autorisations de programme et — 1,04 % en crédits de paiement.

Leur répartition est donnée ci-dessous :

(En millions de francs.)

	1983		1984		Variation 1983-1984 (pourcentage)	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
Participation aux dépenses de l'ON.E.R.A.	65	61	69	61	+ 6,1	»
Participation aux dépenses de l'I.S.L.	62	62	72	72	+ 16,1	+ 16,1
Participation aux dépenses de l'Ecole polytechnique	21,2	26,2	18,6	18,6	- 12,3	- 29
Participation aux dépenses du Centre international de formation aéronautique et spatiale (C.I.F.A.S.)	5	5	»	»	»	»
Subvention au musée de la Marine (nouveau) ..	»	»	1	1	»	»
Total	153,2	154,2	160,6	152,6	+ 4,8	- 1,04

2. RESSOURCES DE LA SECTION COMMUNE, SERVICES COMMUNS OU INTERARMÉES, HORS D.G.A.

DIR.C.E.N. - Etudes spéciales.

Les crédits de la DIR.C.E.N. sont constitués par des dotations du C.E.A. et des armées :

	1983		1984			
	A.P.	C.P.	A.P.	Pourcentage 1984/1983	C.P.	Pourcentage 1984/1983
Part C.E.A.	1.200	1.100	1.106	- 7,83	1.091	- 0,82
Part Armées	1.700	1.600	1.796	+ 5,65	1.601	+ 0,06

La part du C.E.A. concerne toutes les installations et moyens d'essais relevant des techniques spécifiques relatives à l'essai nucléaire. La part « Armées » permet le financement de l'infrastructure de soutien, de l'entretien des aéronefs de liaison et le maintien en condition des équipements généraux.

Ces crédits, en stagnation en francs courants, sont affectés pour leur quasi-totalité au financement des expérimentations réalisées au Pacifique ; ceux affectés aux services de métropole et des départements d'outre-mer ne couvrent que des dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'infrastructure (— 3 %). On signale qu'en 1983 les essais nucléaires ont été réduits d'environ un tiers.

Les dépenses sont effectuées par la direction des essais du C.E.A. (part C.E.A.) et la DIR.C.E.N. (part Armées) partie en métropole, partie en Polynésie (pour environ 99 %).

Service de santé.

Le service de santé émerge, au titre des dépenses en capital, aux deux chapitres 53-61 et 54-61 relatifs respectivement aux acquisitions de matériels et aux réalisations immobilières.

MATÉRIELS

(En millions de francs.)

	1983	1984	Variation (en pourcentage)
Autorisations de programme	171,9	135,5	— 26,86
Crédits de paiement.....	104,5	138,1	+ 32,15

L'importance des crédits de paiement, par rapport aux autorisations de programme, marque la fin d'un programme de renouvellement des équipements des hôpitaux.

INFRASTRUCTURE

(En millions de francs.)

	1983	1984	Variation (en pourcentage)
Autorisations de programme	68,1	104,5	+ 53,45
Crédits de paiement.....	65,5	13,5	— 485,18

Les différentes opérations d'investissement prévues au titre du budget 1984 sont :

- la poursuite de la reconstruction de l'hôpital de Toulouse,
- la poursuite de la reconstruction du bloc opératoire et du service de réanimation de l'hôpital de Lyon,

- la rénovation de l'école de Libourne,
- la poursuite de l'opération Val-de-Grâce (troisième phase),
- la réalisation de diverses opérations d'aménagement et d'entretien de l'ensemble du patrimoine immobilier du service (mise en conformité des installations électriques, protection contre les risques d'incendie),
- le remplacement d'installations de chauffage, et travaux économiseurs d'énergie,
- la restructuration et aménagement des services techniques hospitaliers.

Les projets d'investissement pour les années ultérieures concernent :

- la poursuite des travaux de rénovation de l'école de Libourne,
- la poursuite de l'opération Val-de-Grâce (troisième phase),
- la reconstruction du centre de recherches du service de santé sur un seul site,
- l'aménagement de l'école d'application du service de santé pour la Marine,
- les travaux divers de conservation du patrimoine immobilier du service, et de rénovation ou restructuration des services techniques hospitaliers.

Direction générale de la sécurité extérieure.

Le chapitre 54-80 concerne aussi bien les matériels que l'infrastructure du service.

Les autorisations de programme progressent de 5 % et les crédits de paiement de 7 %. Cette progression doit permettre la modernisation des moyens matériels, notamment radioélectriques et informatiques.

Organismes interarmées divers.

Les crédits figurent aux chapitres 53-91 (matériels : 689,2 millions de francs en autorisations de programme, 610,4 millions de francs en crédits de paiement) et 54-92 (infrastructure : 204,1 millions de francs en autorisations de programme et 189,1 millions de francs en crédits de paiement).

Les premiers augmentent en autorisations de programme (+ 12,4 %) comme en crédits de paiement (+ 38,6 %).

Les seconds augmentent en autorisations de programme (+ 7,35 %), tandis qu'ils diminuent fortement en crédits de paiement (— 8,24 %).

La ventilation des crédits de matériels, par service bénéficiaire, est la suivante (en autorisations de programme) :

	Autorisations de programme (millions de francs)
— Etat-major des armées (stocks de matériels pour l'outre-mer, oléoducs centre Europe, matériels des O.I.A. métropole, renforcement du programme civil de défense)	385
— Commissariat aux sports militaires	5
— Direction technique des constructions aéronautiques (matériels électroniques)	242
— Organismes interarmées administratifs (Direction des personnels civils, E.C.P.A., Direction de la protection et de la sécurité de défense)	11.200
— Matériels informatiques	48.000

Les principales opérations d'infrastructure envisagées sont données dans le tableau ci-dessous (millions de francs).

	1983	1984
Infrastructure outre-mer	22,50	28
Infrastructure des O.I.A. en métropole	9,65	13
Transfert du district « Manche » de la base de transit interarmées	5	5
Infrastructure des transmissions	41,5	37,6
Infrastructure sportive (rénovation de l'école interarmées des sports)	9,1	17
Postes permanents des attachés des forces armées (construction de logements)	6,514	6,5
Participation à la construction de l'ambassade de France à Washington	4,486	7,6
Total	106,75	114,7

Subvention au service des Essences.

Les crédits s'élèvent en autorisations de programme à 5 millions de francs (+ 11,1 %) et à 5,05 millions de francs en crédits de paiement (+ 68,3 %).

Ces crédits sont destinés à la réalisation par le service des Essences des armées d'équipements de détection et d'alarme pour la protection des points sensibles.

Construction, acquisition et amélioration de logements militaires.

Les autorisations de programme (165 millions de francs) augmentent de 6,4 % et les crédits de paiement (155 millions de francs) de 7,7 %.

Les crédits se répartissent comme suit :

(En millions de francs.)

	1983		1984	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
Logements domaniaux (construction et réhabilitation)	82	83	88	88
Logements en participation	36	26	38	28
Couverture Défense-Finances — Société nationale immobilière (1)	37	37	39	39

(1) La Société nationale immobilière reçoit, en outre, des crédits provenant du chapitre 35-91 S.C. (89,3 millions de francs prévus pour 1984).

Les réalisations nouvelles à entreprendre en 1984 ont été définies dans leurs grandes lignes par le comité interarmées du logement militaire. Cet avant-projet de programme prévoit de doter en autorisations de programme :

— la construction de 11 logements et la réhabilitation de 450 logements domaniaux pour un montant de 88 millions de francs (82 millions de francs en 1983) ;

— la réservation d'environ 610 logements en région parisienne et dans diverses garnisons et l'amélioration par les prêts locatifs aidés de 126 logements domaniaux anciens (apportés par bail emphytéotique à la S.N.I.) pour un montant de 38 millions de francs (36 millions de francs en 1983).

Par rapport aux années précédentes, on constate une pause dans la construction de certains logements individuels (logements de fonction) ; un effort important est, en revanche, prévu en faveur de la réhabilitation du patrimoine immobilier existant.

Pour le logement en région parisienne où les besoins restent très élevés, l'accroissement du parc est une priorité ; il est poursuivi et devrait permettre de faire disparaître en 1986 les difficultés qui subsistent. Les efforts porteront alors sur les logements situés dans les garnisons importantes et aux abords des grands camps.

SECTION AIR

Après un budget pour 1980 très faste et des budgets pour 1981, 1982 et 1983 médiocres, les dotations de la section Air pour le budget 1984 marquent une régression en francs constants pour les autorisations de programme et une légère progression pour les crédits de paiement.

Les dotations pour 1984 sont les suivantes :

— 22.247,80 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 1.337,8 millions de francs, soit + 6,39 % par rapport à l'année précédente, inférieure au pourcentage d'augmentation moyen enregistré pour l'ensemble du titre V (+ 8,36 %) ;

— 16.644,8 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1.174,8 millions de francs, soit + 7,59 %, pourcentage inférieur à celui de l'ensemble des crédits du titre V (+ 9,31 %).

La répartition des crédits par chapitre budgétaire figure en annexe n° 2, et peut être résumée comme suit :

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1984	Variation	1983	1984	Variation
Titre V. — Equipements.						
1. Etudes, recherches et prototypes	2.635	2.810	+ 175 (+ 6,64 %)	1.986	2.353	+ 367 (+ 18,48 %)
2. Investissements techniques et industriels	295	331	+ 36 (+ 12,2 %)	242	276	+ 34 (+ 14,05 %)
3. Fabrications	17.077	18.356,8	+ 1.279,8 (+ 7,5 %)	12.490	15.163,2	+ 673,8 (+ 5,39 %)
4. Infrastructures logistique, opérationnelle et de stationnement	903	750	— 153 (— 16,94 %)	752	852	+ 100 (+ 13,29 %)
Total	20.910	22.247,8	+ 1.337,8 (+ 6,39 %)	15.470	16.644,8	+ 1.174,8 (+ 7,59 %)

Comme on l'a déjà signalé, la présentation des crédits a été modifiée par la création d'un article 60 « Force nucléaire stratégique Air » et d'un article 70 « Armement nucléaire tactique Air » dans le chapitre 53-72 « Matériels aériens de série ».

Cette modification est destinée à donner une présentation plus claire des dépenses nucléaires des systèmes stratégiques et des systèmes tactiques comme cela existe déjà pour la Fost.

Les dépenses liées à ces systèmes étaient, jusqu'à présent, dispersées sur plusieurs chapitres en fonction de leur nature : (51-71 : Etudes ; 53-51 : Armement et Munitions ; 53-71 : Electronique ; 53-72 : Matériels aériens ; 54-61 : Infrastructures).

On constate une légère augmentation des autorisations de programme (+ 6,4 %).

L'évolution des crédits de paiement est légèrement plus favorable (+ 7,6 %) mais les fabrications régressent en francs constants.

On assiste donc à un certain rattrapage des crédits d'études sévèrement touchés en 1983.

Il s'agit d'une question grave, dans la mesure où la compétence acquise par les équipes de pointe peut disparaître en peu de temps si la continuité n'est pas assurée.

L'exemple récent du radar du Mirage 2000 a montré qu'une interruption de financement peut, en cas de dispersion des personnels, se traduire par un retard très supérieur pour la bonne fin des programmes.

On donne ci-après le point de la réalisation des grands programmes.

Développements :

1. PROGRAMME MIRAGE F1 - CR

Principaux industriels concernés : A.M.D.-B.A., S.N.E.C.M.A., Thomson-C.S.F.

Caractéristiques :

— Avion monoplace monomoteur à ailes en flèche dérivé de la version — C par :

- intégration interne d'équipements de reconnaissance (photographie, infrarouge) ;

- adjonction d'un système de navigation intégré à base de centrale à inertie, avec recalage par le radar de tir (Cyrano IV MR).

— Sont également développés au titre de ce programme :

- des équipements au sol permettant le traitement des informations de reconnaissance recueillies ;

- des nacelles de reconnaissances spécifiques :

- radar à antenne latérale,
- optronique.

Le coût du développement jusqu'en 1986 est évalué à 565 millions de francs.

La livraison du premier avion de série est prévue en octobre 1982.

2. PROGRAMME MOTEUR M 53

Principal industriel concerné : S.N.E.C.M.A.

Caractéristiques :

Turboréacteur simple corps, double flux à réchauffe sur les deux flux.

**PERFORMANCES AU POINT FIXE, AU SOL,
EN CONDITIONS STANDARD**

	M 53-5		M 53-P 2	
	Avec réchauffe	Sans réchauffe	Avec réchauffe	Sans réchauffe
Poussée maximum (da N)	7.720	5.440	9.500	6.430
Consommation spécifique (Kg/da N.h)	2,09	0,89	2,12	0,92

Les coûts de développement des deux versions M 53.5 et M 53.P2 sont respectivement évalués à 2.490 millions de francs et 1.040 millions de francs jusqu'en 1986.

Lancé en 1967, le développement se poursuit sur les deux versions :

— M 53.5 qui équipera les premiers avions Mirage 2000 DA : l'épreuve d'homologation au sol a été achevée en 1979. Divers problèmes ont perturbé le développement du moteur en 1980 et 1981 mais paraissent aujourd'hui surmontés ;

— M 53.P2 (différent de la précédente par modification d'étages de compresseurs et d'un étage de turbine) :

3. PROGRAMME MIRAGE 2000 DA

Principaux industriels concernés : A.M.D.-B.A., S.N.E.C.M.A. (moteur), Thomson-C.S.F. et E.S.D. (radar, équipements), S.N.I.A.S. (sous-traitance de fabrications).

Caractéristiques :

Avion de combat monoplace monoréacteur à ailes delta avec commandes de vol électriques.

Missions :

- principale : interception tous temps, toutes altitudes ;
- secondaire : attaque au sol avec armement conventionnel.

Une version biplace pour l'entraînement est également développée.

Système d'armes complexe :

- radar :
 - soit radar Doppler à impulsion (R.D.I.),
 - soit radar multifonctions (RDM) ;
- centrales à inertie ;
- présentation, gestion et traitement des informations très avancés ;
- contre-mesures ;
- armement :
 - deux canons de 30 mm,
 - missiles air-air,
 - Super 530, Magic,
 - points d'emport sous le fuselage et la voilure.

Performances : M = 2,2 à haute altitude.

Radar R.D.I. :

Radar très moderne ayant des capacités élevées de détection à grande distance d'avions pénétrant à haute ou très basse altitude ; permet le tir de missiles à autoguidé semi-actif. Comparable aux radars de même taille en service sur les avions américains.

Radar R.D.M. :

Radar plus polyvalent que le R.D.I. mais nettement moins performant pour la détection des hostiles à basse altitude ; permet le tir de missiles à autoguidé semi-actif.

Le coût du développement (hors participations financières des industriels) est évalué à 5.050 millions de francs jusqu'en 1987.

Le premier avion de série a effectué son premier vol en 1982. L'armée de l'Air a reçu son premier appareil en 1983.

4. PROGRAMME MIRAGE 2000 N

Principaux industriels concernés : A.M.D.-B.A., S.N.E.C.M.A., (moteur), E.S.D. et Thomson-C.S.F. (radar, équipements), S.N.I.A.S. (sous-traitance de fabrications).

Caractéristiques :

- avion biplace monoréacteur à ailes delta avec commandes de vol électriques (directement dérivé du Mirage 2000 D.A. biplace) ;
- équipé d'un missile air-sol moyenne portée à tête nucléaire.

Mission : assaut nucléaire avec au moins une partie à basse altitude.

Système d'arme :

— radar Antilope de suivi de terrain automatique et de cartographie permettant le recalage de la navigation (l'Antilope paraît comparable aux radars en service sur des avions étrangers : F III et Tornado) ;

— centrales à inertie ;

— contre-mesures adaptées aux menaces ;

— armement : missile ASMP ;
missile air-air Magic d'autodéfense.

Performances : pénétration à basse altitude : plus 600 km.

Le coût du développement de cette version est évalué à 2.500 millions de francs jusqu'en 1990.

Le programme avance normalement en vue de la livraison du premier avion au tout début de 1987.

5. PROGRAMME DE DÉMONSTRATION DU MOTEUR M 88

Principal industriel concerné : S.N.E.C.M.A.

Caractéristiques :

— programme expérimental visant à prouver la faisabilité d'une formule de moteur avancé :

- double corps, double flux,
- fort rapport de compression,
- température devant turbine élevée.

La S.N.E.C.M.A. finance 50 % du programme.

Le coût du programme est évalué à 840 millions de francs.

6. PROGRAMME MISSILE SUPER 530 DOPPLER

Industriels concernés :

Le développement est effectué sous la maîtrise d'œuvre de la société Matra qui reçoit la quasi-totalité des contrats. Les principaux coopérants sont :

- E.S.D. pour l'autodirecteur,
- Thomson-Brandt pour la charge militaire,

- S.E.P. pour le propulseur,
- Thomson S.F. pour la fusée de proximité.

Le coût du développement est estimé à 850 millions de francs courants dont 500 millions de francs déjà engagés.

Le point des commandes et livraisons des matériels majeurs s'établit comme suit :

FORCES AÉRIENNE

Mirage 2000 DA.

Décidé le 18 décembre 1975 par les hautes autorités de l'Etat après l'arrêt du programme A.C.F. Super Mirage, le programme Mirage 2000 a été développé initialement en version défense aérienne monoplace. Une version biplace d'entraînement équipée du système d'armes de défense aérienne a été ajoutée à partir de 1976.

Le Mirage 2000 monoplace est équipé d'un moteur M. 53 et d'un radar, soit R.D.M. (radar Doppler multimode) pour les premiers appareils, soit R.D.I. (radar Doppler à impulsions).

Caractéristiques générales :

- masse à vide équipé : 7.470 kg ;
- match limite : 2,2 ;
- armement : l'appareil est capable d'emporter :
 - 2 canons de 30 mm,
 - 2 missiles air-air S 530,
 - 2 missiles air-air Magic.

Equipement des unités :

Les premiers appareils seront livrés en 1983 au Centre d'expériences aériennes militaires à Mont-de-Marsan.

La II^e escadre de chasse stationnée à Dijon sera ensuite équipée. Les dotations de cette escadre doivent être honorées à la mi-1987.

A partir de la mi-1987, la XXX^e escadre stationnée à Reims recevra ses premiers appareils.

Association Mirage 2000 DA - Système de détection aéroporté :

L'arrivée du système de détection aéroporté et du Mirage 2000 D.A. équipé de radar R.D.I. améliorera la défense du territoire à basse altitude.

CONTENU PHYSIQUE

	Avant 1984	1984-1985	Commandes et livraisons prévues en 1984	1986 à 1988	Total 1984-1988
Commandes	63	24	12	71	95
Livraisons	8	32	19	38	70

Systeme de detection aéroporté.

Pour améliorer la détection aérienne à basse altitude, il devient indispensable que la France se dote d'un système de détection aéroporté capable :

- d'assurer une couverture à basse altitude qui devrait compléter dans les secteurs les plus menacés la situation aérienne générale et augmenter le préavis en cas d'attaques aériennes ennemies ;
- de guider à basse altitude des intercepteurs, en particulier le Mirage 2000 ;
- de remplacer éventuellement une station radar sol défaillante ou neutralisée ;
- de participer à des opérations conduites hors du territoire métropolitain.

En outre, le traitement et l'exploitation des informations doivent pouvoir s'intégrer dans la chaîne de la défense aérienne.

Aucune décision n'a encore été prise sur le choix du type d'appareils à acquérir, entre l'E.3.A. de Boeing, l'E.2.C. de Grumman ou une solution française à partir de Transall ou d'Atlantic équipés de matériels électroniques britanniques en cours de développement par la firme Marconi pour le programme Nimrod.

CONTENU PHYSIQUE

	Avant 1984	1984-1985	1986 à 1988	Total 1984-1988
Commandes	»	»	2	2
Livraisons	»	»	1	1

* Livraison après 1988.

Hélicoptère léger Air.

Arrivée dans l'armée de l'Air :

L'Ecureuil AS 355 F est un hélicoptère léger biturbine destiné à remplacer les Alouette II et les Alouette III de l'armée de l'Air. Le 11 décembre 1981, le ministre de la Défense a donné son accord à l'acquisition de 52 appareils en deux tranches :

— une première de 22 appareils au plus, équipés de moteurs Allison 250 C ;

— une seconde de 30 appareils au moins, motorisés dans la mesure du possible avec le moteur Turboméca TM 319 en cours de développement.

Les livraisons sont prévues entre 1983 et 1993.

Caractéristiques générales :

L'Ecureuil est un appareil biturbine qui possède la possibilité de pilotage à deux sans visibilité. Il doit réaliser essentiellement les missions suivantes :

- le transport des passagers, de fret et de charges externes,
- la récupération au cours d'une mission de sauvetage,
- l'évacuation sanitaire d'un blessé sur civière,
- la participation à la défense des bases,
- l'instruction initiale et l'entraînement V.S.V. des équipages,
- une mission de participation à la défense aérienne rapprochée des bases avec des missiles S.A.T.C.P.

Avenir de la flotte :

L'Ecureuil doit équiper l'armée de l'Air jusqu'aux années 2010.

CONTENU PHYSIQUE

	Avant 1984	1984-1985	Commandes et livraisons prévues en 1984	1986 à 1988	Total 1984-1988
Commandes	14	12	6	18	30
Livraisons	2	12	3	18	30

Mirage F. 1.

Le Mirage F. 1, avion de la classe Mach 2, a été conçu initialement pour la mission d'interception tous temps.

Le programme Mirage F. 1, lancé en 1967, a évolué en fonction de l'expression des besoins particuliers de l'armée de l'Air pour donner naissance à trois versions :

Mirage F. 1 C :

Avion d'interception tous temps, le F. 1 C est capable d'emporter des missiles du type S. 530 F. 1 et Magic. Il équipe actuellement la plupart des escadrons de défense aérienne.

Une partie de la flotte est apte au ravitaillement en vol.

Mirage F. 1 B :

Version biplace dérivée du F. 1 C, le F. 1 B a été conçu pour l'entraînement avancé des pilotes grâce à la recopie du système d'armes qui équipe la place arrière.

Mirage F. 1 CR :

Avion de reconnaissance tous temps, le Mirage F. 1 CR a été conçu pour assurer la relève des Mirages III R - RD au sein de la 33^e ER.

Son système de navigation, d'armement et de reconnaissance, sa capacité d'emport en capteurs de reconnaissance ainsi que son aptitude au ravitaillement en vol doivent lui permettre d'assurer les missions suivantes :

- reconnaissance du champ de bataille,
- intervention lointaine,
- appui au sol.

CONTENU PHYSIQUE

	Avant 1984	1984-1985	Commandes et livraisons prévues en 1984	1986 à 1988	Total 1984-1988
Commandes	246	»	11	»	»
Livraisons	203 (+)	31	14	12	43

(+) Dont 21 F. 1 C.R.

Alphajet.

Le programme Alphajet a été réalisé en coopération franco-allemande après études préliminaires commencées en 1968.

Conçu comme avion-école, l'Alphajet est utilisé en France pour la formation initiale des pilotes de chasse ainsi que leur formation dans le domaine du tir aérien.

Commandé à 175 exemplaires, l'Alphajet équipe actuellement l'école de chasse de Tours, la huitième E.C. de Cazaux ainsi que la Patrouille de France.

CONTENU PHYSIQUE

	Avant 1984	1984-1985	Commandes et livraisons prévues en 1984	1986 à 1988	Total 1984-1988
Commandes	175	»	4	»	»
Livraisons	153	22	16	»	22

C. 160

Nouvelle génération.

Arrivée dans l'armée de l'Air :

Le C. 160 Relance est un avion de transport tactique ravitaillable en vol. L'armée de l'Air en a commandé 25 et les livraisons, commencées en 1982, s'achèveront en 1984.

Caractéristiques générales :

Cet appareil possède les mêmes qualités et caractéristiques que le C. 160 AG. Son aptitude au ravitaillement en vol lui permet de transporter soit 6 tonnes sur 7.000 kilomètres avec un ravitaillement (nécessité de 2 avions : le ravitailleur et le ravitaillé) soit 1 tonne sur cette distance sans ravitaillement.

Sur les 25 C. 160 Relance, 10 sont ravitailleurs.

Quatre C. 160 supplémentaires sont commandés par l'état-major des armées et doivent équiper l'escadron Astarte qui devrait être opérationnel en 1988.

Avenir de la flotte :

La fin de vie de ces appareils est prévue pour les années 2010.

CONTENU PHYSIQUE

	Avant 1984	1984-1985	Commandes et livraisons prévues en 1984	Total 1984-1985
Commandes	25	»	4	»
Livraisons	20	5	6	5

Epsilon.

Le besoin :

L'Epsilon est destiné à satisfaire le besoin d'un avion-école de début défini par l'état-major de l'armée de l'Air dans sa fiche programme de 1978. Commandé à 150 exemplaires, les livraisons doivent s'étaler entre 1983 et 1988.

Caractéristiques générales :

L'Epsilon est un avion biplace en tandem, équipé d'un moteur à piston Lycoming de 300 chevaux. Il possède un train tricycle escamotable et sa masse à vide est de 928 kg.

Sa vitesse de croisière est de l'ordre de 350 km/h, sa distance de roulement au décollage est inférieure à 500 m et son autonomie est supérieure à trois heures.

L'avion a été conçu pour avoir le coût de fonctionnement le plus faible possible et pour se rapprocher le plus possible du pilotage des avions de combat.

Les premiers appareils doivent venir en remplacement des Fouga Magister de Cognac.

Avenir de la flotte :

Les 150 Epsilon commandés doivent progressivement remplacer les Fouga Magister de Cognac, de Salon et d'Aulnat. Ils doivent équiper l'armée de l'Air jusqu'à l'horizon 2010.

CONTENU PHYSIQUE

	Avant 1984	1984-1985	Commandes et livraisons prévues en 1984	1986-1988	Total 1984-1988
Commandes	90	60	30	»	60
Livraisons	4	59	26	87	146

Durcissement.

Le programme de durcissement des bases aériennes a débuté dans les années 1970 et consiste essentiellement en la réalisation d'ouvrages aptes à assurer la protection au sol des matériels et des personnels contre des attaques classiques.

Les caractéristiques générales de ces ouvrages sont les suivantes :

Abri avion.

L'armée de l'Air a décidé de réaliser la protection au sol de ses avions de combat grâce à des abris bétonnés munis de portes.

P.C. enterré de base aérienne.

Le P.C. enterré regroupe les principales fonctions de commandement de la base aérienne et bénéficie des capacités suivantes :

- durcissement et camouflage ;
- protection N.B.C. ;

- autonomie des transmissions ;
- protection contre les agressions électromagnétiques.

Abri personnel.

L'abri pour le personnel est destiné à protéger pendant quatre heures soixante personnes contre les attaques N.B.C. Il offre en outre une bonne résistance contre les effets de souffle, les effets thermiques et certains projectiles.

Sur une base aérienne, le programme de réalisation vise à protéger un tiers des personnels.

P.C. d'escadron.

Le P.C. d'escadron présente les mêmes caractéristiques que l'abri pour le personnel.

CONTENU PHYSIQUE

	Avant 1984	1984-1985	Commandes et livraisons prévues en 1984	1986-1988	Total 1986-1988
Commandes	556	112	61	107	219
Livraisons	540	114	39	110	224

Missile sol-air très courte portée (S.A.T.C.P.).

Développé en commun pour les trois armées, le missile S.A.T.C.P. est un système portable ou embarqué de défense aérienne à très courte portée.

L'armée de l'Air a retenu la version portable par deux hommes destinée à renforcer la défense des bases aériennes en complément du système Crotale.

La munition est constituée d'un missile placé dans un tube consommable servant à la fois au stockage, au transport et au tir de l'engin.

Le poste de tir, ainsi que la munition, pèse 20 kg et comprend un trépied portant un coffret de mise en œuvre et de tir ainsi que le viseur.

Il est prévu d'acquérir 500 postes de tir avec 10 missiles par poste.

CONTENU PHYSIQUE

	1984-1985	Commandes et livraisons prévues en 1984	1986 à 1988	Total 1984-1988
Commandes	81	100	330	411
Livraisons	105	105	106	106

Crotale.

Le Crotale est une arme sol-air basse altitude tout temps pour la défense de points sensibles.

Chaque section est composée d'une unité de veille et de deux unités de tir dont chacune dispose d'une rampe de 4 missiles.

Déroulement du programme :

De 1974 à 1980, l'armée de l'Air a commandé 24 sections dont la dernière sera livrée en 1983.

ÉCHÉANCIER DES COMMANDES ET DES LIVRAISONS DES MISSILES

	Avant 1984	1984-1985	Commandes et livraisons prévues en 1984	1986	Total 1984-1986
Commandes	860	100	100	»	100
Livraisons	540	325	105	95	420

Le contenu physique de la loi de programmation est donc dans l'ensemble respecté sauf pour les missiles et l'armement air-sol. On note également que le programme Epsilon accuse un certain retard dans les livraisons.

Pour ce qui concerne les études, une part importante des crédits (1948 millions de francs d'autorisations de programme sur un total de 2.810 millions de francs) servira au développement du matériel aérien : Mirage 2000 version défense aérienne, avion expérimental ACX, moteur M 53-5, Mirage F. 1, démonstration du moteur

M. 88, 215 millions de francs étant consacrés aux développements placés sous la responsabilité de la Direction technique des engins, notamment pour le programme du missile Super 530 Doppler.

Infrastructure.

Les crédits du chapitre 54-61 diminuent de 17,1 % en autorisations de programme et augmentent de 13,29 % en crédits de paiement.

Ces mouvements font suite à la diminution portant à la fois sur les autorisations de programme et sur les crédits de paiement constatée en 1983.

La construction des portes destinées aux abris des avions de combat sera poursuivie. Mais aucun abri ne sera réalisé. Les travaux de durcissement des P.C. opérationnels seront réduits à une seule réalisation.

Le ralentissement de l'effort de protection des bases, protection qui est un élément essentiel de la capacité des forces aériennes, doit être noté. Il importe qu'il ne se prolonge pas.

Par ailleurs, la réfection des pistes de Dijon, Cognac et Salon-de-Provence sera entreprise en 1984, ainsi que quelques rénovations de casernements.

Deux problèmes importants doivent être notés s'agissant de la section Air :

— l'état des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme ;

— la situation très tendue du renouvellement des avions de combat après les ralentissements des années passées.

En outre, le problème de l'avion de transport à long rayon d'action reste, pour le moment, entier.

SECTION FORCES TERRESTRES

Les propositions pour la section Forces terrestres en 1984 sont de :

— 21.776,8 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 751,8 millions de francs, soit 3,57 % par rapport à l'année précédente ; ce pourcentage est nettement inférieur à celui enregistré pour l'ensemble du titre V des Armées (+ 8,36 %) ;

— 16.206,8 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1.431,26 millions de francs, soit 9,68 % par rapport à l'année précédente, pourcentage légèrement supérieur à la moyenne du titre V des Armées (+ 9,31 %).

Le budget de l'exercice 1983 présentait une augmentation de 7,9 % des autorisations de programme et de 7,2 % des crédits de paiement.

La répartition des crédits de la section Forces terrestres par chapitre budgétaire figure en annexe n° 3 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1985	Différence	1983	1984	Différence
Titre V. — Equipements.						
1. Etudes, recherches et prototypes	1.551	2.106,3	+ 555,3 (+ 35,8 %)	899,4	1.580,2	+ 680,8 (+ 75,69 %)
2. Investissements techniques et industriels	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	17.454,8	17.591,2	+ 136,4 (+ 0,78 %)	12.183,4	12.727,2	+ 543,8 (+ 4,46 %)
4. Infrastructure	2.019,2	2.079,5	+ 60,1 (+ 2,97 %)	1.692,7	1.899,4	+ 206,7 (+ 12,21 %)
Total	21.025	21.776,8	+ 751,8 (+ 3,57 %)	14.775,5	16.206,8	+ 1.431,3 (+ 9,68 %)

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

Les études.

Le chapitre 51-71, en augmentation de 35,8 % en autorisations de programme et de 75,7 % en crédits de paiement, présente la répartition suivante entre les études amont et les développements :

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT INSCRITS
AUX BUDGETS DE 1977 A 1983 ET AU PROJET DE BUDGET 1984**

	Autorisations de programme								Crédits de paiement							
	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Etudes amont (51-71, art. 11, 21 et 31)	77,5	121,8	212,9	274	346,4	434,3	524	441,7	75,5	91	133,7	175,8	218,7	270,2	291,6	424
Etudes développements (51-71, art. 12, 22, 32 et 40,	479,4	581,2	641,1	773	945,6	933,4	1.027	1.664,6	448	505,3	560,3	592,2	692,1	762,3	607,8	1.156,2
Total études	556,9	703	854	1.047	1.292	1.367,7	1.551	2.106,3	523,5	596,3	694	768	910,8	1.033	899,4	1.580,2

Les études amont qui avaient nettement progressé de 1981 à 1983, voient leurs autorisations de programme diminuer, compte tenu notamment de l'achèvement de certaines études (radar hélicoptéré Orchidée, télécommunications liées au R.I.T.A., etc.).

En sens inverse, les développements augmentent fortement en raison du début ou de l'intensification des développements pour le char futur, les engins antichars de troisième génération, l'hélicoptère armé, l'Orchidée, le lance-roquettes multiples, l'amélioration du Roland, etc.

Les principaux programmes étudiés ou en développement sont les suivants :

1. PROGRAMME DE L'ENGIN PRINCIPAL DE COMBAT (E.P.C.)

Industriels concernés :

Groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) maître d'œuvre pour le projet national.

L'armée de Terre dispose actuellement des chars AMX 30 et s'équipe en AMX 30 B2. Compte tenu de l'évolution de la menace, il est nécessaire de doter nos forces d'un char plus mobile mieux armé et mieux protégé.

Ceci conduit à prévoir un matériel de la classe « 50 tonnes », doté d'un moteur d'une puissance de l'ordre de 1.500 CV, équipé d'un canon de 120 mm ou plus avec conduite de tir utilisable en marche et de nuit.

Ce char sera caractérisé par une grande compacité du châssis et de la tourelle, et une très haute disponibilité opérationnelle.

L'armée de Terre estime son besoin à 1.500 chars.

Les crédits de développement déjà engagés ou prévus depuis 1979 font l'objet du tableau ci-dessous :

	1979	1980	1981	1982 (1)	1983	1984
Autorisations de programme (en millions de francs courants)	58,8	128,3	255,7	149,3	241	348

(1) Après annulation des crédits mis en réserve.

Un projet d'accord pour la phase de définition, couvrant les travaux à réaliser entre 1982 et 1985, a été négocié entre les services allemands et français de la Défense. Ce projet n'a pu être concrétisé.

Le lancement du projet a été décidé en décembre 1982 au plan national. Il n'exclut toutefois pas une éventuelle coopération avec d'autres pays.

2. PROGRAMME DE L'HÉLICOPTÈRE DE COMBAT

La définition commune de cet hélicoptère concerne une version antichar (H.A.C.) intéressant la R.F.A. et la France et une version d'appui et de protection (H.A.P.) contre buts au sol et en vol intéressant principalement la France.

La phase de définition, qui devait durer dix-huit mois, s'est achevée en avril 1981.

Depuis 1981, les négociations se poursuivent entre les deux pays au niveau des gouvernements, des états-majors, des services techniques et des industriels pour mettre au point les caractéristiques détaillées du système d'armes et les conditions de coopération, afin de préparer un accord intergouvernemental pour les phases de pré-développement et de développement. Un accord a été obtenu lors du dernier sommet franco-allemand. Les deux versions devraient être mises en service vers 1990.

Dans l'attente d'une décision de lancement bilatéral ou seulement national, le développement des équipements communs aux deux solutions a fait l'objet d'un lancement en 1983.

L'ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS INSCRITS S'ÉTABLIT AINSI

	1980	1981	1982	1983	1984
Etudes	112	89,2	108	183	338
Industrialisation	»	»	»	»	10

Le coût total du programme pour les 120 premiers appareils s'élève à 8.000 millions de francs environ (C.C.F 1^{er} janvier 1983).

Les autorisations de programme consacrées à l'opération font l'objet du tableau ci-dessous :

(En millions de francs.)

Autorisations de programme	Avant 1980	1980	1981	1982	1983	1984
Etudes	152,9	112	89,2	177	183,8	338
Industrialisation	»	»	»	»	»	10

3. MISSILE SOL-AIR A TRÈS COURTE PORTÉE

Caractéristiques techniques :

Système antiaérien portable composé de deux fardeaux :

— Fardeau 1 : poste de tir comprenant un trépied, les équipements de mise en œuvre (pile, bloc pile-refroidisseur et boîtier électronique) et le système de visée. En option : interrogateur IFF et système de visée nocturne. Poids du fardeau : 19 kg.

— Fardeau 2 : missile dans son tube de lancement (masse : 20,2 kg). Le missile est à autodirecteur infrarouge passif refroidi. La charge militaire, 3 kg, est déclenchée par fusée de proximité ou fusée d'impact. Le missile mesure 1,84 m pour un diamètre de 90 mm. Il pèse 17,3 kg.

Constructeur : Matra.

Etat du programme : définition.

Date de départ : 1980.

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	0	0	6
Autorisations de programme ..	0	0	75

Chapitre 53-71. — Article 32.

Commandes et livraisons :

	Avant 1984	1984	L.P. (1)
Commandes	0	0	5
Livraisons	0	0	»

4. SYSTÈME DE RENSEIGNEMENT

Caractéristiques techniques :

Elodée : ensemble de localisation par densité des émissions ennemies, le système est caractérisé par une informatique spécifique très élaborée permettant sur un front de 50 kilomètres :

— l'interception et le tri des émissions en modulation de fréquence ;

— la localisation des émissions retenues ;

— le stockage de divers paramètres permettant de suivre sur le terrain les unités identifiées.

Deux systèmes seront nécessaires pour couvrir la zone de responsabilité d'un C.A.

Orchidée : destiné au niveau du corps d'armée, le système *Orchidée* est un système de surveillance à base de radars Doppler installés sur hélicoptères Super Puma.

Le radar, de portée supérieure à 100 kilomètres, détecte les objectifs mobiles (véhicules et hélicoptères) et transmet ses informations en temps réel à une station-sol qui exploite les images ; l'hélicoptère vole à une altitude supérieure à 2.000 mètres et à distance de sécurité des missiles sol-air ennemis.

CL 289 : mis en place au niveau corps d'armée, le système de reconnaissance *CL 289* à base de missiles programmés est développé en coopération avec la R.F.A. et le Canada.

Missile de reconnaissance longue portée propulsé par réacteur et récupérable, le *CL 289* est extrapolé du *CL 289* en service ; il

(1) Objectif de la loi de programmation en moyenne annuelle.

a une autonomie de 400 kilomètres, ce qui correspond à un rayon d'action de 150 à 175 kilomètres. Sa transmission d'images en temps réel permet d'obtenir des informations captées par un système optronique infrarouge jusqu'à 70 kilomètres de la station-sol.

Système de localisation de batteries ennemies : le système de localisation des batteries ennemies doit permettre de fournir la position des batteries adverses par restitution de la trajectographie des projectiles. Couplé au régiment M.L.R.S., à raison de six par régiment, il permettra d'accroître l'efficacité de l'artillerie et de renforcer la capacité d'action dans la profondeur du champ de bataille.

Etat des programmes : Industrialisation pour les programmes Elodée et Orchidée, études en cours pour les autres programmes.

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	0	12	12
Autorisations de programme ..	0	16	150

Commandes et livraisons : néant.

Les fabrications.

Le point de la réalisation des principaux programmes prévus dans la loi de programmation est le suivant :

**HÉLICOPTÈRE SA 342 HOT
ET HÉLICOPTÈRE D'APPUI PROTECTION**

Caractéristiques techniques :

Hélicoptère SA 342 HOT.

Destiné à équiper les escadrilles antichars des régiments d'hélicoptères de combat, l'hélicoptère Gazelle SA 342 a une vitesse de 250 km/h et une autonomie de 2 h 30.

A partir de 1986, la tête militaire du missile HOT sera améliorée pour augmenter son pouvoir de perforation.

Le système d'armes sera sensiblement valorisé par l'adaptation d'une caméra thermique permettant, à partir de 1988, l'extension de son domaine de vol et de tir de nuit.

Hélicoptère d'appui protection.

Pour assurer la protection de la force d'hélicoptères antichar à la menace constituée par les hélicoptères armés adverses, l'hélicoptère d'appui protection équipera les régiments d'hélicoptères de combat à raison d'une escadrille de dix appareils par régiment.

D'une masse de 4 tonnes, volant à 280 km/h, avec une autonomie de 2 h 30, il sera armé à la fois de missiles air-air dérivés du S.A.T.C.P., d'un canon de 30 mm et de roquettes air-sol.

Constructeur : S.N.I.A.S.

Etat du programme : études préliminaires (hélicoptère d'appui protection);

fabrication (hélicoptère SA 342 HOT).

Date de départ : 1983 (hélicoptère d'appui protection).

1977 (hélicoptère SA 342 HOT).

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	946	184	181
Autorisations de programme ..	1.549	262	263

Chapitre 53-71. — Article 11.

Commandes et livraisons :

	Avant 1983	1983	1984	L.P. (1)
Commandes	109	19	15	15
Livraisons	61	5	24	9,2

(1) L.P. : Objectif de la loi de programmation en moyenne annuelle.

AMX 30 B 2

Caractéristiques techniques :

Version modernisée de l'AMX 30 B, il se caractérise par une boîte de vitesses plus résistante, une tourelle à conduite de tir automatique et à télémétrie laser et l'emploi d'un obus-flèche perçant tous les blindages actuellement en service jusqu'à une distance de 2.500 mètres.

Il dispose, en outre, d'un canon de 20 mm, jumelé au canon principal de 105 mm, efficace contre le personnel et les blindés légers jusqu'à 1.000 mètres, avec possibilité de surpointage pour le tir antiaérien.

Constructeur : G.I.A.T.

Etat du programme : Valorisation lors des reconstructions de l'AMX 30 B.

Date de départ : Livraison du premier char de série : décembre 1981.

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	854	817	760
Autorisations de programme ..	2.992	1.019	1.107

Chapitre 53-71. — Article 50.

Commandes et livraisons :

	Avant 1983	1983	1984	L.P.
Commandes	281	73	91	91
Livraisons	7	58	100	102,2

CANONS DE 155 mm TRACTÉS ET 155 AU F 1

Caractéristiques techniques :

Destiné à équiper les régiments d'artillerie des divisions d'infanterie, le nouveau canon de 155 mm tracté a une portée maximum de 23.500 mètres et une cadence de tir de 6 coups par minute. Il est de surcroît équipé d'un moteur permettant une mobilité autonome réduite.

Constructeur : G.I.A.T.

Etat du programme : Développement (155 tracté).

Fabrication (155 AU F 1).

Date de départ : Premier de série 1986 (155 tracté).

Premier de série septembre 1982 (155 AU F 1).

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	454	259	301
Autorisations de programme ..	1.354	509	574

Chapitre 53-71. — Article 20.

Commandes et livraisons :

	Avant 1983	1983	1984	L.P.
Commandes	118	26	30	30,5
Livraisons	10	35	33	31,6

On rappelle que la réalisation de ce programme a connu des retards importants dus surtout à des difficultés techniques.

MUNITIONS

- Obus de 155 et 105 mm.
- Roquette LRM.
- Roquettes antichars portables.

Caractéristiques techniques :

- Cf. fiches 155 AUF 1, MAX 30 B 2 et MLRS.
- Roquettes antichars portables : Apilas. Arme antichar individuelle à système de lancement consommable. Portée : 330 mètres, perforant les blindages des chars actuellement en service. Poids 10 kilogrammes.

Crédits correspondants :

		Avant 1983	1983	1984
C.P.	{ 155 et 105 ..	478	288	295
	{ LRM	0	0	4
	{ APILAS	40		110
A.P.	{ 155 et 105 ..	896	589	598
	{ LRM	0	0	42,5
	{ APILAS	105,8		167

Commandes et livraisons :

		Avant 1984	1984	L.P.
Commandes .	{ 105 et 155 ..	239.000	117.000	136.000
	{ LRM	0	0	»
	{ APILAS	5.000	7.500	14.500
Livraisons ..	{ 105 et 155 ..	24.000	143.000	88.000
	{ LRM		0	7.000
	{ APILAS	0	0	28.400

LRM

Caractéristiques techniques :

Le lance-roquettes multiples est destiné à équiper les régiments d'artillerie de corps d'armée. Développé en très large coopération (France, R.F.A., Royaume-Uni, Italie, U.S.A.), ce matériel sera construit en Europe à partir de 1985.

Monté sur châssis chenillé, il sera capable du tir d'une rafale de 12 roquettes de 222 mm en une minute. Sa portée maximum sera de 36 kilomètres.

Constructeur : Non encore arrêté.

Etat du programme : Adoption en cours.

Date de départ : Décision production européenne fin 1983, début 1984.

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	0	0	0
Autorisations de programme ..	0	0	42,5

Chapitre 53-71. — Article 20.

Commandes et livraisons :

	Avant 1984	1984	L.P.
Commandes	0	0	1,5
Livraisons	0	0	0,6

MILAN

Caractéristiques techniques :

Arme collective destinée au combat antichar à moyenne distance, mise en œuvre à terre ou à partir d'un véhicule, le système Milan doit équiper tous les régiments d'infanterie d'active et certaines unités de l'arme blindée et de la cavalerie.

Télécommandé par fil, le missile a une portée de 1.900 mètres. Le poste de tir sera équipé d'une lunette thermique Mira autorisant le tir de nuit jusqu'à 1.500 mètres et la tête militaire du missile sera améliorée pour augmenter son pouvoir de perforation.

Constructeur : Euromissile.

Etat du programme : Fabrication.

Date de départ : 1974.

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	722	97	52
Autorisations de programme ..	823	148	148

Chapitre 53-71. — Article 70.

Commandes et livraisons :

	Avant 1983	1983	1984	L.P.
Commandes	1.400	0	0	30
Livraisons	1.225	35	40	20

VAB

Caractéristiques techniques :

Véhicule blindé à roues pouvant être adapté aux emplois les plus divers et caractérisé par :

- une bonne aptitude au déplacement en terrain varié ;
- une capacité amphibie ;
- une possibilité d'aérotransport par avion type Transall.

Le VAB est le véhicule de base des unités motorisées. Il leur donne une bonne aptitude au transport et à la manœuvre en ambiance nucléaire et en zone d'insécurité.

Constructeur : Renault Véhicules-Industriels.

Etat du programme : Fabrication.

Date de départ : Premier de série 1977.

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	2.400	314	551
Autorisations de programme ..	3.287	603	632

Chapitre 53-71. — Articles 60 et 70.

Commandes et livraisons :

	Avant 1983	1983	1984	L.P.
Commandes	2.156	225	261	243
Livraisons	1.439	330	330	265,4

VÉHICULES TACTIQUES

Caractéristiques techniques :

Le terme véhicules tactiques recouvre l'ensemble des véhicules non blindés ayant à se déplacer dans la zone des combats ou devant s'affranchir dans certaines occasions de l'infrastructure routière.

Il s'agit essentiellement de la jeep, de la camionnette tactique (charge utile : 2 tonnes) et des camions tactiques de 4 tonnes et 10 tonnes de charge utile.

Constructeur : Jeep : Peugeot.

Camionnettes et camions : R.V.I.

Etat du programme : En cours de livraisons.

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	1.543	111	825
Autorisations de programme ..	2.103	208	1.079

Chapitre 53-71. — Article 60.

Commandes et livraisons :

	Avant 1983	1983	1984	L.P.
Commandes	8.247	2.290	3.040	3.500
Livraisons	4.547	1.870	2.250	3.600

ROLAND

Caractéristiques techniques :

Destiné à assurer la défense antiaérienne des troupes terrestres dans la zone du corps d'armée contre les attaques des aéronefs volant à basse et très basse altitude, le système d'armes Roland se compose d'une tourelle montée sur un châssis AMX 30.

L'ensemble transporte dix missiles d'une portée de 6 kilomètres.

Il existe deux versions :

- Roland I : temps clair (guidage en mode optique) ;
- Roland II : tout temps (guidage par radar).

Constructeur : Euromissile.

Etat du programme : Fabrication.

Date du départ : 1970.

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	3.267	1.028	1.157
Autorisations de programme ..	5.871	1.314	685

Chapitre 53-71. — Article 33.

Commandes et livraisons :

	Avant 1983	1983	1984	L.P.
Commandes	161	18	3	3
Livraisons	86	30	28	13,8

PFM

Caractéristiques techniques :

Matériel de franchissement de classe 60 destiné :

- au maintien des communications en zone arrière de C.A. ;
- à l'équipement de la zone de franchissement du Rhin.

Ce matériel comporte :

- des caissons flottants (10 m × 10 m) porteurs de la travure, mis à l'eau à partir d'une remorque spécialisée de lancement et assemblés pour constituer des tronçons de pont ;
- des éléments de rampe posés par une remorque identique à la précédente sur les caissons d'extrémité.

Emploi prioritaire en pont et en portières le cas échéant.

Performances en pont de 100 mètres — 60 hommes —
45 à 60 minutes.

Constructeur : C.N.I.M.

Etat du programme : Industrialisation.

Date de départ : Approbation des CM en 1973 - Adoption en 1981.

Crédits correspondants :

	Avant 1983	1983	1984
Crédits de paiement	2	111	78
Autorisations de programme ..	402	208	238

Chapitre 53-71. — Article 80.

Commandes et livraisons :

	Avant 1983	1983	1984	L.P.
Commandes	50	36	46	46
Livraisons	0	0	0	44,8

En ce qui concerne les programmes « non majeurs », la situation se présente comme suit :

S.M.T. (Système modulaire thermique).

Le système de vision nocturne par imagerie thermique permet d'accroître la capacité de combat notamment antichar de nuit et par mauvaise visibilité pour les systèmes d'armes suivants : SA 342 - HOT - VAB - HOT - VOA et AMX 30 B2, ainsi que leurs successeurs (EPC-HAF).

Commandes 1984	»
Autorisations de programme 1984 ..	28 millions de francs.
Livraisons 1984	0

Equipement S.A. 341 Canon 20.

Il s'agit d'une solution intérimaire qui préfigure l'hélicoptère d'appui et protection futur (HAF) des régiments d'hélicoptères de combat.

Commandes 1984	20
Autorisations de programme 1984 ..	18,6 millions de francs.
Livraisons 1984	5

Sagaie (Engins à roues - canon de 90 millimètres - ERC 90).

Engin blindé à roues aérotransportable de 8,1 tonnes destiné au remplacement de l'AML dans les régiments blindés des IX^e D.I.M.A. et XI^e D.P. et les forces prépositionnées d'Afrique.

Commandes 1984	40
Autorisations de programme 1984 ..	174,4 millions de francs.
Livraisons 1984	20

V.I.T. (Véhicule d'implantation topographique).

Véhicule d'aide à la préparation des tirs ; équipé d'une centrale inertielle et d'un calculateur permettant le relevé et la transmission immédiate des positions de pièces des batteries d'artillerie.

Commandes 1984	5
Autorisations de programme 1984 ..	4,3 millions de francs.
Diadème	0
Livraisons 1984	0

D.I.A.D.E.M.E. (Diagnostic automatique et dépannage des matériels électroniques).

Programme concernant la fonction logistique.

Il s'agit d'une station de test automatique polyvalent destinée à assurer au troisième échelon (Groupement de réparation des divisions et corps d'armée) le maintien en condition des équipements et composants électroniques des formations de combat :

ATILA - RITA - VOA - MIRADOP - Avionique ALAT - VAB/HOT - COTAC - ELODEE - ÉMÉRAUDE - Postes radio VHF et postes radio futurs...

Commandes 1984	11
Autorisations de programme 1984 ..	144,1 millions de francs.
Livraisons 1984	0

F.A.M.A.S.

Les commandes sont terminées, les livraisons 1984 seront de 28.700 armes.

Commandes 1984	0
Autorisations de programme 1984 ..	95,1 millions de francs.

Les programmes de la section Terre ont certainement été parmi les plus touchés par les attermolements qui ont marqué la fin d'exécution de la loi de programmation. Pour 1984, force est de constater quelques retards pour certains programmes majeurs comme pour certains qui le sont moins, même si pour d'autres matériels la situation est conforme aux objectifs de la loi de programmation.

Ces programmes ont de plus été victimes de plusieurs circonstances défavorables :

- difficultés techniques, en particulier pour la réalisation du canon de 155 à grande cadence de tir : toutes les armées connaissent de tels problèmes pour la mise au point de leurs matériels de pointe ;

- incertitudes de la volonté de coopération de la République fédérale allemande qui était, *a priori*, un partenaire possible pour les deux programmes majeurs : l'engin principal de combat et l'hélicoptère de combat.

Si l'on peut regretter que pour l'engin principal de combat aucun accord n'ait pu se concrétiser, on ne peut que noter avec satisfaction les perspectives de coopération dans le domaine de l'hélicoptère de combat.

Il nous paraît indispensable d'insister sur la nécessité de la coopération : il y va de l'avenir de nos programmes, eu égard à leurs coûts.

L'infrastructure.

La dotation prévue pour 1984 est de 2.079 millions de francs en autorisations de programme ; elle régresse en francs constants (+ 3,57 %). En crédits de paiement la dotation est de 1.899 millions de francs, en augmentation de 9,68 %.

En 1983, les crédits — autorisations de programme et crédits de paiement — avaient augmenté respectivement de 7,9 % et de 7,7 %, c'est-à-dire moins que ce qui avait été nécessaire pour compenser l'érosion monétaire.

Pour 1984, une bonne partie des crédits (62 %) servira :

— à assurer, globalement, le maintien à leur niveau actuel des conditions d'exécution du service national ;

— à poursuivre, au rythme prévu, l'amélioration de la sécurité des zones militaires sensibles.

Les crédits restants se répartiront ensuite en vue de :

— appliquer les directives relatives à l'entraînement des forces en continuant l'effort entrepris depuis plusieurs années pour aménager les camps nationaux (11 % des crédits) ;

— maintenir la politique précédemment définie en matière de travaux économiseurs d'énergie (5 % des crédits) ;

— achever ou poursuivre les constructions de casernements en cours : Gap, Draguignan, Cercottes (1^{re} phase), Chambéry : achèvement, Vincennes : poursuite (8 % des crédits) ;

— achever le complexe logistique de Douai et l'établissement de Vayres ;

— lancer, dans le cadre d'une opération d'échange compensé, la réalisation de l'établissement de l'intendance de Brétigny.

(14 % des crédits).

On rappelle pour terminer que la section Terre a bénéficié, dans le budget de 1984, par rapport à la loi de programmation, d'un « rééquilibrage » d'environ 200 millions de francs en crédits de paiement destiné à atténuer les distorsions constatées par rapport aux autorisations de programme. Peut-on espérer que ce rééquilibrage sera suffisant pour assurer le bon déroulement des programmes ?

SECTION MARINE

Les propositions faites pour la section Marine en 1984, sont de :

— 18.494,8 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 3.672,6 millions de francs, soit + 24,78 % par rapport à l'année précédente ;

— 13.876,8 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1.577,6 millions de francs, soit + 12,82 % par rapport à l'année précédente.

Ces pourcentages sont les plus élevés du titre V.

Après une progression moyenne des crédits de la Marine pour 1983, ceux-ci sont à nouveau en augmentation importante comme dans les budgets pour 1981 et pour 1982.

La répartition des crédits par chapitre figure en annexe 4 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1984	Différence	1983	1984	Différence
Titre V. — Equipement.						
1. Etudes, recherches et prototypes	1.737,9	2.281,8	+ 543,9 (+ 31,29 %)	1.455,5	1.705,8	+ 250,3 (+ 17,19 %)
2. Investissements techniques et industriels	42	123	+ 81 (+ 192,86 %)	10	30	+ 20 (+ 200 %)
3. Fabrications	12.531,1	15.543	+ 3.011,9 (+ 24,03 %)	10.381,5	11.639	+ 1.257,5 (+ 12,11 %)
4. Infrastructure	511,2	547	+ 35,8 (+ 7 %)	452,2	502	+ 49,8 (+ 11,01 %)
Total	14.822,2	18.494,8	+ 3.672,6 (+ 24,78 %)	12.299,2	13.876,8	+ 1.577,6 (+ 12,82 %)

Les études.

Le chapitre 51-71 connaît une augmentation de 31,3 % en autorisations de programme et 17,2 % en crédits de paiement.

Les études portent principalement sur :

— l'acoustique sous-marine (discrétion acoustique des sous-marins et navires de surface ; accroissement de la portée de détection sous-marine) ;

— la défense antimissile et antiaérienne ;

— l'accroissement de l'efficacité des armes anti-sous-marines (torpilleurs).

Les programmes en cours de développement sont notamment les suivants :

1. PROGRAMME ATLANTIQUE NOUVELLE GÉNÉRATION (ATL 2)

Industriels concernés :

● A.M.D.-B.A., Thomson-C.S.F., Electronique Serge Dassault, D.T.C.N. (centre programmation de la Marine - C.P.M.) pour le développement ;

● pour les fabrications :

— A.M.D.-B.A. est chef de file au sein de la Société européenne de construction du Bréguet-Atlantic (SECBAT) pour la cellule,

— S.N.E.C.M.A. est chef de file du consortium européen T.Y.N.E. pour la fabrication du moteur.

Caractéristiques :

Avion de patrouille maritime multiplace, biturbopropulseur (Tyne 21) de dimensions très voisines de celles de l'Atlantic MK 1 (première série).

Missions :

- surveillance de surface,
- lutte anti-sous-marine.

Système d'armes totalement nouveau et fondé sur les techniques numériques, avec une intégration très poussée de l'ensemble des systèmes :

- de détection de surface : radar, optique, infrarouge (FLIR), contre-mesures passives (ESM) ;
- de détection sous-marine : magnétomètre (MAD), détection acoustique (bouées et système d'exploitation SADANG) ;
- de navigation et de pilotage ;
- de traitement des informations tactiques et de visualisations associées ;
- d'armement : bouées sonores, torpilles, AM 39...

Le coût du développement est évalué à 2.390 millions de francs jusqu'en 1989.

L'Atlantique 2 est un élément majeur de la sûreté des S.N.L.E.

Les deux prototypes, réalisés par transformation de deux appareils de la première série, ont effectué leur premier vol en mai 1981 et mars 1982.

L'annulation de crédits décidée en 1982 a eu pour effet de retarder la mise en service de l'ANG dont la première commande de deux unités est envisagée pour 1985.

2. PROGRAMME D.R.B.J. 11

Industriel concerné : Société Thomson-C.S.F.

Le radar DRBJ 11 est destiné à équiper les corvettes anti-aériennes.

Le devis initial du développement du DRBJ 11 était de 110 millions de francs au coût des facteurs du 1^{er} janvier 1974.

Le radar prototype a été livré et installé au C.E.S.D.A. mi-1979. Il a été complété d'un système de surveillance automatique du bon fonctionnement et de localisation d'avaries installé en 1981-1982.

3. PROGRAMME S.M. 39

Industriels concernés :

- S.N.I.A.S, division engins tactiques ;
- Electronique Serge Dassault (E.S.D.) pour l'autodirecteur.

Le missile SM 39 est un missile à changement de milieu lancé de sous-marins contre bâtiments de surface. Il est constitué du missile AM 39 déjà développé et adapté pour pouvoir être éjecté d'une capsule dite « véhicule sous-marin ». Il est destiné à équiper les S.N.A. type « Rubis » et les sous-marins type « Agosta ».

La portée maximale du missile est de 45 kilomètres.

Le vol du missile se fait à très basse altitude.

Le coût du développement est estimé à 660 millions de francs.

Le développement est entré dans une phase d'expérimentation d'ensemble.

4. PORTE-AVIONS A PROPULSION NUCLÉAIRE

La construction d'un porte-avions d'environ 35.000 tonnes à propulsion nucléaire est destinée à remplacer le *Clemenceau* dont le désarmement est prévu au plus tard en 1995. Son premier groupe aérien sera composé de Super Etendard.

Déroulement du programme :

Etudes :

Les études effectuées ont porté essentiellement sur la chaufferie nucléaire, la définition de l'avant-projet, les installations aviation et les calculs de structure.

Prévisions :

La commande est fixée dans la loi de programmation en 1986 pour une livraison (clôture d'armement) en 1995.

Constructeurs : D.C.A.N. de Brest.

Fournisseurs des principaux équipements :

Participation certaine :

- C.E.A./D.P.N. et E.C.A.N. d'Indret pour la propulsion,
- Thomson-C.S.F. pour armes et équipements.

Les fabrications.

Les tableaux ci-après donnent le nombre de bâtiments ou appareils commandés et livrés, selon les objectifs de la loi de programmation et dans la réalité.

	Commandes			Livraisons		
	(1)	(2)	(2) - (1)	(3)	(4)	(4) - (3)
Corvettes et avisos	»	»	»	0,6	1	+ 0,4
Sous-marins nucléaires d'attaque	0,5	1	+ 0,5	0,6	1	+ 0,4
Bâtiments antimines	3	5	+ 2	2,8	2	— 0,8
Patrouilleurs	2	4	+ 2	5	3	— 2
Bâtiments logistiques	»	»	»	0,2	»	— 0,2
Transports de chalands de débarquement	0,5	1	+ 0,5	»	»	»
Atlantique 2	1	»	— 1	»	»	»
Torpilles	35	20	— 15	55,6	29	— 26,6
Missiles SM 39	12	12	»	10,4	0	— 10,4

(1) Objectifs de la programmation pour les années 1984 et 1985 en moyenne annuelle.

(2) Commandes selon le budget de 1984.

(3) Objectifs de la programmation pour les années 1984 à 1988 en moyenne annuelle.

(4) Livraisons selon le budget de 1984.

Pour ce qui concerne les programmes ne figurant pas dans la loi de programmation, on peut noter un certain ralentissement, voire une régression de l'effort financier.

— Bâtiments hydrographiques :

1984

Autorisations de programme .	195	} Ligne budgétaire nouvelle.
Crédits de paiement	27	

La flotte des bâtiments hydrographiques va vieillir. Elle appelle un renouvellement important ces prochaines années.

— Bâtiments de service public :

	1982	1983	1984
Autorisations de programme	100	40	12
Crédits de paiement	80	75	18

Ce « coup de frein » regrettable au programme risque de contraindre la Marine à utiliser pour ces missions des bâtiments de combat, solution peu satisfaisante à la fois au plan opérationnel et au plan financier.

Infrastructure.

L'essentiel figure au chapitre 54-61, dont la dotation augmente de 6,65 % en autorisations de programme (542 millions de francs) et de 10,64 % en crédits de paiement (497 millions de francs).

Pour l'ensemble des ports et des bases, l'effort portera essentiellement sur :

- la rénovation et la remise à niveau ;
- l'amélioration de la protection ;
- les transmissions et les sémaphores ;
- les économies d'énergie.

Les principales opérations prévues dans les ports sont :

A Cherbourg :

- entretien des digues.

A Brest :

- la rénovation du foyer des équipages ;
- l'extension de l'E.P.S.H.O.M. ;
- l'amélioration sécurité pont de Kervallon ;
- la réfection de la base protégée et des souterrains.

A Toulon :

- la construction d'un bâtiment pour unités en I.P.E.R. ;
- la rénovation de la base vie Ouest ;
- la réfection des quais de la pyrotechnie et du quai des flottilles ;
- la restructuration de l'atelier militaire de la flotte ;
- la construction d'un bâtiment pour la conservation des archives.

A Lorient :

- l'entretien du perré de Graves ;
- le dragage du port ;
- la réfection de la citadelle du Port-Louis.

Quelques constructions sont également prévues dans les bases de l'aéronavale (Dugny, Toussus, Lann-Bihoué, Lanvéoc-Poulmic) et des opérations diverses dans les bases d'outre-mer.

A cette somme, il convient de rajouter 7 millions de francs affectés par les préfets maritimes au titre des améliorations fonctionnelles et mesures conservatrices des ouvrages maritimes de leur région qui sont prélevés sur le même chapitre.

Le poids de la Fost.

L'élément le plus important à noter, pour apprécier le niveau du budget de la Marine, est la part croissante prise par la Fost, en particulier sur le titre V.

**PART OCCUPÉE PAR LE S.N.L.E.
DANS LE CHAPITRE DES CONSTRUCTIONS NEUVES DE LA FLOTTE**

(En pourcentage.)

	1981	1982	1983	1984
Crédits de paiement	46	40	45	49
Autorisations de programme	35	43	47	57

Cette situation apporte des difficultés sérieuses pour le renouvellement des bâtiments autres que les S.N.L.E., encore que le budget pour 1984, grâce à la part qu'il réserve à la Marine, marque un certain redressement par rapport aux années précédentes.

Crédits de paiement.

Globalement, le chapitre constructions neuves de la Flotte augmente en crédits de paiement de 12,3 % de 1984 sur 1983. Augmentation supérieure donc au taux d'accroissement global du budget militaire (+ 6,6 %). Mais les crédits pour le renouvellement des moyens de la Flotte autres que S.N.L.E. passent de 4.183 millions de francs en 1982 à 4.141 millions de francs pour 1983 et à 4.268 millions de francs pour 1984 : ils n'augmentent donc que de 3,06 %, soit nettement moins que l'inflation même hypothétique de 6,6 %.

Autorisations de programme.

Globalement, le chapitre « Constructions neuves de la Flotte » augmente en autorisations de programme de 19,9 % de 1984 sur 1983. Augmentation notablement supérieure donc au taux d'accroissement

global du budget militaire (+ 6,6 %) et au taux d'accroissement global des autorisations de programme (+ 8,36 %).

Mais les autorisations de programme pour le renouvellement des moyens de la Flotte autres que S.N.L.E. passent de 4.647 millions de francs en 1982 à 4.920 millions de francs pour 1983 et à 4.743 millions de francs pour 1984 : ils diminuent donc en francs courants.

Selon une autre approche, nous pouvons considérer les crédits consacrés au groupe de programme « Forces maritimes » dans le budget de programme pour 1984.

Leur augmentation est de :

- 11,4 % en autorisations de programme ;
- 7,1 % en crédits de paiement.

Si l'on prend la part « fabrications » seule, l'évolution atteint :

- 10,6 % en autorisations de programme ;
- 5,1 % en crédits de paiement.

Quoi qu'il en soit, les livraisons de bâtiments neufs (5.000 tonnes) seront en 1984 inférieures au tonnage retiré du service (7.000 tonnes).

Il est vrai que les commandes s'élèveront à 15.000 tonnes. Mais le vieillissement et l'amointrissement du tonnage de la Flotte ne pourront être évités malgré les améliorations qualitatives apportées par l'entrée en service des nouveaux bâtiments.

Il convient également de noter qu'aucun remplacement n'est prévu avant la décennie 1990-2000 pour les avions « Crusader » et « Alizé » retirés du service et dont le nombre a d'ores et déjà diminué.

On signalera, enfin, l'importance du soutien logistique qui nécessite une appréciation, délicate, des possibilités de recourir à l'armement civil et des nécessités de disposer d'un certain nombre de bâtiments sous pavillon militaire, en fonction de considérations opérationnelles, techniques et financières.

SECTION GENDARMERIE

Pour la section Gendarmerie, les autorisations de programme atteignent 1.370 millions de francs, en augmentation de 10,04 % par rapport à 1982, et les crédits de paiement sont de 1.227 millions de francs, en augmentation de 9,55 %.

Ces chiffres se situent au-dessus de la moyenne du titre V.

Le détail des crédits par chapitre est donné en annexe n° 5 et le tableau ci-après en résumé l'essentiel.

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1983	1984	Différence	1983	1984	Différence
Titre V. — Equipement.						
1. Etudes	»	»	»	»	»	»
2. Investissements techniques	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	512	632,8	+ 120,8 (+ 23,59 %)	536,3	685	+ 148,7 (+ 27,72 %)
4. Infrastructure	733	737,2	+ 4,2 (+ 0,57 %)	583,7	542	— 41,7 (— 7,14 %)
Total	1.245	1.370	+ 125 (+ 10,04 %)	1.120	1.227	+ 107 (+ 9,55 %)

Les équipements.

Il est prévu, pour 1984 :

- de procéder au renouvellement des matériels courants ;
- de poursuivre le financement de programmes exceptionnels :
 - remplacement des hélicoptères Alouette II,
 - mise en place de terminaux radio dans les compagnies et les brigades territoriales (téléinformatique opérationnelle, troisième tranche) et de mini-ordinateurs dans les corps (gestion informatique).

Les programmes de réalisation des véhicules de brigades et de police de la route prévus au cours de la période de programmation 1984-1988 ainsi que leur coût figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces programmes doivent assurer le renouvellement du parc dont le niveau a été conservé par l'augmentation depuis 1979 des seuils de réforme.

	1984-1985	1986-1988	Coût global en millions de francs (aux conditions économiques de 1983)
Voitures routières de liaison	395	497	43,3
Voitures routières de brigade de petite capacité	1.640	2.237	110,5
Véhicules de police de la route	450	681	62,0
Voitures routières de brigade de sur- veillance et d'intervention	84	120	13,3
Véhicules tout chemin	296	448	44,7

Crédits prévus en 1984 (chap. 53-51, art. 20 : Transports et autres véhicules) :

Autorisations de programme
275

Crédits de paiement
304,4

L'infrastructure.

On trouvera ci-dessous des précisions quant au nombre d'unités-logements réalisées en 1982 et qui doivent l'être en 1983 et 1984.

COLLECTIVITÉS LOCALES ET MAÎTRES D'OUVRAGE PRIVÉS

1982 : 1.023 équivalent unités-logements (E.U.L.) ont été livrées et 743 lancées ;

1983 : Les livraisons devraient représenter 1.086 E.U.L. et les mises en chantier porter sur 764 E.U.L. ;

1984 : L'avancement des opérations en cours permet d'escompter la réception d'un minimum de 842 E.U.L. ; le lancement de 900 E.U.L. est par ailleurs envisagé.

ETAT

1982 : — 1.567 équivalent unités-logements ont été livrées,
— l'équivalent de 928 U.L. a été lancé ;

- 1983 : — 1.097 équivalent unités-logements devraient être livrées,
— l'équivalent de 1.210 U.L. devrait être lancé ;
- 1984 : — la livraison de 1.320 équivalent unités-logements est attendue,
— le projet de budget pour 1984 permet d'envisager le lancement de l'équivalent de 1.210 U.L.

Les crédits du chapitre 54-51 « Acquisitions immobilières » s'élèvent à 737 millions de francs en autorisations de programme (+ 0,5 %) et 542 millions de francs en crédits de paiement (— 7 % par rapport à 1983).

Il convient, enfin, de signaler une disposition d'ordre général prévue par le projet de loi de finances pour 1984. Il s'agit de l'article 60 dudit projet ainsi libellé :

« Le compte spécial du Trésor n° 904-18 « Construction de casernements » ouvert par l'article 44 de la loi de finances pour 1976 est clos au 31 décembre 1984.

Le solde créditeur du compte à cette date sera reversé au budget général ».

Cette rédaction ne donne aucune garantie quant au maintien du système actuel qui permet de rétablir au profit du budget de la Défense le produit des cessions et aliénations. Il paraît indispensable que ce système soit maintenu — par la voie des fonds de concours — après la disparition du compte « Construction de casernements ».

CONCLUSION

L'examen du projet de budget de la Défense pour 1984 nous conduit à constater, pour le regretter, que nos inquiétudes nées, depuis 1981, de la *disproportion entre la parole et l'acte*, les objectifs et les moyens, se sont confirmées.

Les crédits du budget de 1982 ont été amputés sans être remplacés. Le budget de 1983 n'a pas rattrapé les retards ainsi provoqués dans l'équipement de nos forces. Le budget en projet pour 1984, dont la part réelle dans le budget de l'Etat et dans le produit intérieur brut marchand va en diminuant, alors que la situation internationale est de plus en plus menaçante, met en œuvre une loi de programmation qui renvoie la réalisation de la plupart des programmes majeurs après son expiration.

Sans doute, *la part relative du titre V* progresse-t-elle par rapport au titre III. Mais une telle situation serait satisfaisante dans un budget lui-même satisfaisant. Or celui-ci stagne, au mieux, c'est-à-dire si les prévisions officielles de hausse de prix sont vérifiées ; l'accroissement de la part du titre V ne peut donc se faire qu'*au détriment du titre III*. Comment, dans ces conditions, ne pas craindre une dégradation de la situation des militaires d'active, une détérioration des conditions d'exécution du service militaire, un affaissement de l'entraînement de nos forces ? Comment ne pas taire les risques d'un transfert possible, sinon probable, des crédits du titre V vers un titre III si diminué ?

Dans la part dévolue aux *forces nucléaires* nous pouvons, certes, noter avec satisfaction l'accroissement des crédits consacrés aux armements nucléaires tactiques mais si les crédits nucléaires apparaissent privilégiés parmi les crédits d'équipement, ce privilège est payé par un recul sensible, en francs constants, des crédits destinés aux *fabrications classiques*. Encore faut-il signaler, s'agissant des crédits nucléaires, la diminution, en termes réels, des crédits attribués à la Direction des centres d'essais nucléaires ou mis à la disposition du Commissariat à l'énergie atomique qui va à l'encontre des affirmations répétées en faveur de la dissuasion nucléaire.

Si *la Marine* est relativement mieux pourvue que les autres armées, le pourcentage des crédits de la force océanique stratégique dans le total des crédits affectés aux constructions neuves de la

Flotte continue à croître. Cette situation compromet le renouvellement des bâtiments autres que les S.N.L.E. qui ne peuvent cependant être déployés convenablement sans l'environnement d'une flotte suffisante pour les protéger. Or le tonnage condamné sera sensiblement inférieur en 1984 au tonnage livré.

Pour l'armée de l'Air, la moyenne des commandes annuelles d'avions de combat de 1981 à 1984 s'établira à 25, c'est-à-dire moins que ce qui serait nécessaire pour maintenir notre potentiel d'avions en ligne.

Enfin, l'armée de Terre devra se contenter d'une remise en état — coûteuse — de ses chars AMX 30 sans pouvoir disposer avant 1992 de chars neufs.

Et la réalisation de tous les programmes d'équipements, selon les prévisions financières retenues, dépendra de la maîtrise de nos coûts industriels. Or celle-ci est compromise à la fois par des facteurs venant perturber la compétitivité générale de notre appareil de production et par des causes touchant plus spécialement les industries d'armement : déficiences des plans de charge, adaptation du potentiel aux programmes, dépendance à l'exportation dans un domaine où la concurrence internationale est de plus en plus vive, crise du marché des aéronefs civils, etc.

Quant à la couverture des dépenses entraînées par les opérations extérieures nous voulons croire, sur la foi des déclarations du ministre de la Défense dont nous n'avons jamais méconnu les efforts, qu'elle sera assurée par une loi de finances rectificative.

Telles sont nos inquiétudes. Nous devons à votre Assemblée de les faire connaître.

En 1981 l'effort de défense jugé nécessaire était chiffré à 4 % du produit intérieur brut marchand. Cet objectif est abandonné. Le discours demeure.

Il peut, certes, être admis que les contraintes économiques et financières du moment soient prises en considération.

Mais dès lors la politique de Défense qui continue d'être décrite dans les discours ne peut plus, durablement, sauf à engendrer le doute et le discrédit, être présentée comme celle d'un pays qui entend à la fois protéger son indépendance, garantir ses intérêts vitaux et respecter ses engagements.

Il convient de résoudre cette contradiction fondamentale, en fonction de laquelle vous aurez à vous prononcer, votre commission des Finances ayant décidé de soumettre les crédits du budget de la Défense à votre appréciation.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1984

Article 44.

Mesures nouvelles. - Dépenses en capital des services militaires.

Texte de l'article. — I. — Il est ouvert au ministre de la Défense, pour 1984, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V « Equipement »	84.779.900.000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	220.100.000 F
	<hr/>
Total	85.000.000.000 F
	<hr/>

II. — Il est ouvert au ministre de la Défense, pour 1984, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V « Equipement »	18.560.648.000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	187.100.000 F
	<hr/>
Total	18.747.748.000 F
	<hr/>

Exposé des motifs. — La comparaison par titre des autorisations de programme et des crédits de paiement prévus pour 1984, au titre des dépenses militaires en capital avec les autorisations de programme et les crédits de paiement accordés en 1983 figure au tableau VIII annexé à l'exposé des motifs du présent projet de loi.

Les justifications détaillées par chapitre sont présentées dans l'annexe « Services votés. — Mesures nouvelles » établie au titre des dépenses en capital du budget de la Défense.

TITRES V ET VI

SECTION COMMUNE

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES CRÉDITS PAR CHAPITRE

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1983	1984	Différence		1983	1984	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
I. — Services relevant de la Délégation générale pour l'armement.								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-71 — D.G.A. — Recherches et développements	2.113,8	2.419,6	+ 305,8	+ 14,46	1.468,8	1.710,6	+ 241,8	+ 16,46
51-88. — Etudes spéciales. — Atome	6.440	6.994	+ 554	+ 8,60	5.576	6.475	+ 499	+ 8,35
51-89. — Etudes spéciales. — Engins	6.507	5.239	— 1.268	— 19,48	5.720	5.623	— 97	— 1,69
51-92. — Armement nucléaire tactique	1.225	1.845	+ 620	+ 50,61	745	1.120	+ 375	+ 50,33
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71. — D.G.A. — Investissements techniques et industriels	849,8	841,4	— 8,4	— 0,98	496,8	647,4	+ 150,6	+ 30,31
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
<i>Equipements administratifs et divers.</i>								
67-10. — Subventions aux organismes sous tutelle	153,2	160,6	+ 7,4	+ 4,83	154,2	152,6	— 1,6	— 1,03
Total Section commune D.G.A.	17.288,8	17.499,6	+ 210,8	+ 1,22	14.560,8	15.728,6	+ 1.167,8	+ 8,02

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1983	1984	Différence		1983	1984	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
II. — Section commune hors D.G.A.								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-90. — Dir. C.E.N. — Etudes spéciales	1.700	1.796	+ 96	+ 5,64	1.600	1.601	+ 1	+ 0,06
<i>Fabrications.</i>								
53-61. — Service de santé. — Matériel	171,9	135,5	— 36,4	— 21,17	104,47	138,1	+ 33,63	+ 32,19
53-91. — Organismes interarmées. — Matériel	613,11	689,2	+ 76,09	+ 12,41	440,21	610,45	+ 170,24	+ 38,67
<i>Infrastructure logistique.</i>								
54-61. — Service de santé. — Infrastructure	68,1	104,5	+ 36,4	+ 53,45	65,5	13,5	— 52	— 79,39
54-80. — S.D.E.C.E. — Equipement	80,1	120	+ 39,9	+ 49,81	70	75	+ 5	+ 7,14
54-81. — Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	4,5	5	+ 0,5	+ 11,11	3,04	5,05	+ 2,01	+ 66,12
54-82. — Acquisitions immobilières	0,2	1,5	+ 1,3	+ 650	0,2	0,9	+ 0,7	+ 350
54-91. — Construction de logements militaires	155	165	+ 10	+ 6,45	146	155	+ 9	+ 6,16
54-92. — Organismes interarmées. — Infrastructure	188,25	204,1	+ 15,85	+ 8,42	210,6	189,1	— 21,5	— 10,21
<i>Infrastructure O.T.A.N.</i>								
55-81. — Infrastructure interalliée. — Travaux	110	330,7	+ 220,7	+ 200,64	24,6	68,4	+ 43,8	+ 178,05
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
<i>Equipements culturel et social.</i>								
66-20. — Subventions d'équipement social au profit de l'institution de gestion sociale des armées	9	14,5	+ 5,5	+ 61,11	9	14,5	+ 5,5	+ 61,11
66-50. — Participation à des travaux d'équipement civils intéressant la collectivité militaire	51,8	45	— 6,8	+ 13,13	30,8	45	+ 14,2	+ 46,10
Total Section commune hors D.G.A.	3.151,96	3.611	+ 459,04	+ 14,56	2.704,42	2.916	+ 211,58	+ 7,82
Total Section commune	20.440,80	21.110,60	+ 669,8	+ 3,27	17.265,26	18.644,6	+ 1.379,34	+ 7,99

ANNEXE N° 2

TITRE V

SECTION AIR

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES CRÉDITS PAR CHAPITRE

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1983	1984	Différence		1983	1984	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
<i>Etudes.</i>								
51-71. — Constructions aéronautiques	2.635	2.810	+ 175	+ 6,64	1.986	2.353	+ 367	+ 18,48
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71. — Constructions aéronautiques	295	331	+ 36	+ 12,20	242	276	+ 34	+ 14,05
<i>Fabrications.</i>								
53-41. — Matériel du commissariat de l'Air	390	390	»	»	320	322	+ 2	+ 0,62
53-51. — Armement et munitions	1.394	1.404	+ 10	+ 0,72	1.174	1.231	+ 57	+ 4,85
53-52. — Matériel au sol	295	295	»	»	268	285	+ 17	+ 6,34
53-71. — Electronique	1.303	1.468,8	+ 165,8	+ 12,72	1.050	1.169,8	+ 119,8	+ 11,41
53-72. — Matériel aérien	13.695	14.799	+ 1.104	+ 8,06	9.678	10.156	+ 478	+ 4,94
<i>Infrastructure.</i>								
54-61. — Travaux et installations	901	747	— 154	— 17,09	749	850	+ 101	+ 13,48
54-62. — Acquisitions immobilières	2	3	+ 1	+ 50	3	2	— 1	— 33,33
Total	20.910	22.247,8	+ 1.337,8	+ 6,39	15.470	16.644,8	+ 1.174,8	+ 7,59

TITRE V

SECTION FORCES TERRESTRES

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES CRÉDITS PAR CHAPITRE

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1983	1984	Différence		1983	1984	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
<i>Etudes.</i>								
51-71. — Matériels d'armement	1.551	2.106,3	+ 555,3	+ 35,8	899,4	1.580,2	+ 680,8	+ 75,69
<i>Fabrications.</i>								
53-41. — Habillement, campement, couchage, ameublement	947,7	1.109,1	+ 161,4	+ 17,03	951,6	1.006	+ 54,4	+ 5,71
53-71. — Fabrications d'armement	16.090,7	16.077,8	+ 12,9	+ 0,08	10.825,44	11.275,8	+ 450,36	+ 4,16
53-91. — Matériels divers	416,4	404,3	— 12,1	— 2,90	406,4	445,4	+ 39	+ 9,59
<i>Infrastructure.</i>								
54-51. — Infrastructure des services								
54-61. — Infrastructure opérationnelle et de soutien	2.001,2	2.049,3	+ 48,1	+ 2,40	1.678,2	1.879,4	+ 201,2	+ 11,98
54-62. — Acquisitions immobilières	18	30	+ 12	+ 66,66	14,5	20	+ 5,5	+ 37,93
Total	21.025	21.776,8	+ 751,8	+ 3,57	14.775,54	16.206,8	+ 1.431,26	+ 9,68

TITRE V
SECTION MARINE

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES CRÉDITS PAR CHAPITRE

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1983	1984	Différence		1983	1984	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
<i>Etudes.</i>								
51-71. — Armement et prototypes	1.737,9	2.281,8	+ 543,9	+ 31,29	1.455,5	1.705,8	+ 250,3	+ 17,19
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71. — Constructions navales	42	123	+ 81	+ 192,85	10	30	+ 20	+ 200
<i>Fabrications.</i>								
53-41. — Habillement, couchage, casernement	182,5	197	+ 14,5	+ 7,94	160,5	181	+ 20,5	+ 12,77
53-51. — Aéronautique navale. — Matériel de série	1.487,6	2.432	+ 944,4	+ 63,48	1.389	1.560	+ 171	+ 12,31
53-61. — Equipement des transmissions	144	195	+ 51	+ 35,41	130	149	+ 19	+ 14,61
53-71. — Constructions neuves de la flotte	9.358	11.223	+ 1.865	+ 19,93	7.505	8.429	+ 924	+ 12,31
53-72. — Munitions et engins	1.132	1.255	+ 123	+ 10,86	1.004	1.121	+ 117	+ 11,65
53-73. — Equipement militaire	227	241	+ 14	+ 6,17	193	199	+ 6	+ 3,11
<i>Infrastructure.</i>								
54-41. — Commissariat de la Marine	»	»	»	»	»	»	»	»
54-51. — Bases de l'aéronautique navale	»	»	»	»	»	»	»	»
54-61. — Travaux maritimes	508,2	542	+ 33,8	+ 6,65	449,2	497	+ 47,8	+ 10,64
54-82. — Acquisitions immobilières	3	5	+ 2	+ 66,66	3	5	+ 2	+ 66,66
Total	14.822,2	18.494,8	+ 3.672,6	+ 24,77	12.299,2	13.876,8	+ 1.577,6	+ 12,82

ANNEXE N° 5

TITRE V

SECTION GENDARMERIE

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES CRÉDITS PAR CHAPITRE

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1983	1984	Différence		1983	1984	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
<i>Fabrications.</i>								
53-51. — Matériel	454,4	549,7	+ 95,3	+ 21,06	464,9	611,5	+ 146,6	+ 31,53
53-52. — Habillement, couchage, ameublement	57,6	83,1	+ 25,5	+ 44,27	71,4	73,5	+ 2,1	+ 2,94
<i>Infrastructure.</i>								
54-51. — Acquisitions immobilières	733	737,2	+ 4,2	+ 0,57	583,7	542	— 41,7	— 7,14
Total	1.245	1.370	+ 155	+ 12,45	1.120	1.227	+ 107	+ 9,55